



Le Président Tebboune quitte Alger à destination de l'Allemagne pour des soins complémentaires p.2

MAINTIEN DU TAUX D'INTÉGRATION FIXÉ POUR L'INDUSTRIE AUTOMOBILE À 30%

LE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ TOUJOURS EN ATTENTE D'UNE LOI SPÉCIFIQUE

L'Etat veut créer des conditions de succès du partenariat public-privé qui représente une opportunité pour la réussite du plan de la relance économique 2020/2024 élaboré par le Gouvernement. Plusieurs mesures de soutien à l'action d'investir et de produire sont introduites dans la loi de Finances 2021 visant ainsi l'accroissement de la production nationale, la réduction des importations, l'assainissement du climat d'investissement et l'encouragement des exportations. Ces points devraient figurer dans le prochain projet de loi sur les PPP. p.2

Les importations des véhicules neufs plafonnées à 2 milliards de dollars



© Photo : D.R

MONTAGE AUTOMOBILE ET FINANCEMENT OCCULTE DE CAMPAGNE ÉLECTORALE

Le procès en appel se poursuit



M. FERROUKHI, MINISTRE DE LA PÊCHE

«Vers la construction d'une industrie naval moderne» p.4

MISE EN ŒUVRE DES MÉCANISMES DE RELANCE ÉCONOMIQUE



«Accompagner le Plan national d'une dynamique locale créatrice de richesses» p.2

Batna

Ouverture d'une école pilote algéro-cubaine de taille de pierres précieuses en 2021

Une école-pilote algéro-cubaine de taille de pierres précieuses sera ouverte courant 2021 dans la wilaya de Batna, a annoncé samedi au second jour de sa visite de travail dans la wilaya le ministre du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial, Mohamed Hamidou.

Pêche

Une partie du quota du thon rouge sera réservé au marché interne

Le ministre de la Pêche et de ressources halieutiques, Sid Ahmed Ferroukhi, a affirmé hier à Alger qu'une partie du quota annuel du thon rouge octroyé à l'Algérie sera réservée à l'approvisionnement du marché national, faisant état de démarches pour augmenter cette quantité en rapport avec les capacités de la flotte.



Véhicules neufs

Octroi prochainement des 1^{ères} autorisations d'importation

Le Gouvernement a décidé de libérer l'importation des véhicules neufs afin de répondre aux besoins du marché national, en octroyant les premières autorisations prochainement aux concessionnaires retenus, a annoncé dimanche le ministre de l'Industrie, Ferhat Ait Ali Braham.

Mise en œuvre des mécanismes de relance économique

«Accompagner le Plan national d'une dynamique locale créatrice de richesses»

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Kamel Beldjoud, a mis en avant, avant-hier samedi à Alger, la nécessité d'accompagner le Plan national de relance économique d'une dynamique locale créatrice, a-t-il dit, de richesse basée sur la lutte contre toute sorte de bureaucratie.



■ Beldjoud a appelé à accélérer, aux plus hauts niveaux, la cadence des travaux de réalisation des projets engagés dans les zones d'ombre. (Photo : D.R)

En outre, a-t-il poursuivi, l'accompagnement des investisseurs, la libération des initiatives et le développement de l'entrepreneuriat dans le cadre d'une approche moderne multisectorielle permettant une exploitation optimale des potentiels économiques locaux. Soulignant au passage l'impératif d'aller de l'avant dans l'application des mesures prévues par ledit Plan national s'agissant de la mise en œuvre des mécanismes de relance économique. Kamel Beldjoud qui a présidé une réunion par visioconférence avec les walis et les walis délégués qui s'inscrit dans le cadre des réunions périodiques de coordination, a, à l'occasion, donné des instructions, fermes, pour la lutte contre toute forme de gaspillage dans la gestion locale en rationalisant les dépenses publiques. Appelant, a indiqué un communiqué du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, à la poursuite de la concrétisation des mécanismes visant la promotion de l'activité de l'action associative et de la société civile, non sans souligner l'impératif de l'associer de manière permanente, à la gestion locale. Evoquant la prise en charge des besoins de la population des zones d'ombre, Kamel Beldjoud a appelé à accélérer, aux plus hauts niveaux, la cadence des travaux de réalisation des projets engagés dans les zones d'ombre en application, a noté la même source, des instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Et, a ajouté le communiqué du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, à prendre des mesures urgentes pour remédier aux lacunes de développement dans ces régions. Insistant sur la nécessité

de prendre des décisions urgentes pour la prise en charge des carences de développement recensées. Notamment, a encore poursuivi la même source, en ce qui concerne les conditions

Arezki Berraki, ministre des Ressources en eau :

«Placer le citoyen au centre de la stratégie et des activités du secteur»

Le ministre des Ressources en eau, Arezki Berraki a mis en avant, avant-hier samedi à Alger, la nécessité d'impliquer le citoyen dans la stratégie et les activités du secteur, a indiqué un communiqué du ministère. Appelant à une plus grande ouverture sur les chaînes d'information et de communication pour une diffusion optimale des informations et des nouveautés, et, partant, une meilleure prise en charge des doléances des citoyens, notamment en ce qui concerne les projets en cours de réalisation, et ce, dans le but d'éclairer l'opinion publique. «Il est prioritaire de placer le citoyen au centre de la stratégie et des activités du secteur», note le département d'Arezki Berraki dans son communiqué.

Intervenant lors d'une réunion avec les directeurs du secteur, le représentant du gouvernement a, à l'occasion, appelé à la poursuite des efforts, et à l'écoute de toutes les préoccupations, en demeurant, a poursuivi le communiqué, ouverts à toute proposition afin de surmonter d'éventuels entraves. Car, a ajouté la même source, le dialogue et l'échange de vues est le seul moyen de parvenir à des solutions utiles susceptibles de booster les capacités du secteur pour relever les différents défis.

Rappelant l'enveloppe financière, considérable, affectée par l'Etat à la prise en charge des zones d'ombre, de par les moyens matériels et humains déployés pour l'aboutissement de ce noble projet, Arezki Berraki a instruit ses responsables à l'effet d'approvisionner les habitants des zones d'ombre à l'échelle nationale en eau potable avant la fin mars 2021. Soulignant l'impératif d'accélérer le rythme de réalisation des différents projets accusant un retard au niveau local, et de respecter les délais impartis et préconisant de doter les régions, dont les projets ont été achevés, de citernes fixes pour atténuer la souffrance des citoyens.

Les difficultés enregistrées l'an dernier en raison de la pandémie de la Covid-19 ainsi que son impact négatif sur la l'aspect socio-économique et institutionnel outre le stress hydrique et l'incidence financière ont, a relevé le ministre des Ressources en eau, renforcé davantage le secteur en matière de gestion de ses opérations, a encore poursuivi la même source. Faisant cas de la réception de 2.326 projets dont 1.340 destinés à l'alimentation en eau potable des zones d'ombre. Le Gouvernement avait, pour rappel, proposé en 2020 un programme, important, pour le financement de plusieurs projets d'une enveloppe de plus de 64 mds DA allouée au secteur des Ressources en eau. R.M.

de vie en pleine saison hivernale dont l'alimentation en eau potable et en gaz outre l'ouverture des chemins coupés par la neige, tout en leur assurant un approvisionnement continu en produits de première nécessité. S'agissant des conditions de scolarisation des élèves, Kamel Beldjoud a appelé à la poursuite des efforts pour leur amélioration dans toutes les écoles au niveau national, notamment en ce qui concerne le transport, la restauration et le chauffage. Et, a ajouté le communiqué du ministère de l'Intérieur, à la mobilisation de toutes les ressources humaines et matérielles à leur profit, notamment au niveau des zones enclavées et montagneuses. Rappelant, à l'occasion, la priorité que revêt la garantie de conditions optimales pour une scolarisation exemplaire.

Revenant sur la situation sanitaire et le suivi de l'épidémie du Coronavirus (Covid-19), Kamel Beldjoud a mis en avant l'impératif de maintenir un haut niveau de vigilance en matière de mise en œuvre des mesures préventives en sus de la coordination avec tous les intervenants en vue d'enrayer la pandémie, soulignant l'importance de prendre des mesures en temps réel au niveau local pour faire face à tout imprévu.

Fin décembre dernier, le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, avait plaidé pour la poursuite de la prise en charge, urgente, des préoccupations prioritaires des citoyens. Notamment, avait indiqué un communiqué du département de Kamel Beldjoud, celles ayant trait à leurs conditions de vie en pleine saison hivernale, à l'instar du raccordement au réseau de gaz naturel, à l'alimentation en eau potable, à l'assainissement et aux déplacements faciles des citoyens conformément aux engagements du président de la République. C'était lors d'une réunion avec les walis et walis délégués, dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, concernant la prise en charge du dossier du développement local en vue de pallier les lacunes enregistrées en matière de développement dans les zones d'ombre.

Rabah Mokhtari

Voir sur Internet www.lnr.dz.com

REPÈRE

Soins complémentaires

Le Président Tebboune quitte Alger à destination de l'Allemagne pour des soins complémentaires



Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a quitté Alger dimanche à destination de l'Allemagne pour des soins complémentaires suite à des complications au pied après sa contamination au Coronavirus. Le Président Tebboune a été salué à son départ de la base aérienne de Boufarik (Blida) par le président du Conseil de la nation par intérim, Salah Goudjil, le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Slimane Chenine, le président du Conseil constitutionnel, Kamel Fenniche, le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, le Général de Corps d'Armée, Chef d'Etat-Major de l'Armée nationale populaire (ANP), Saïd Chanegriha, et le Directeur de Cabinet de la Présidence de la République, Noureddine Baghdad-Daïdj. Le traitement de ces complications qui ne présentent pas un «caractère urgent», était déjà programmé avant le retour d'Allemagne du Président, le 29 décembre dernier. Toutefois, ses engagements n'avaient pas permis, entre-temps, un tel déplacement.

Agence



Selon le Pr. Ryad Mehyaoui : «La vaccination anti Covid-19 au plus tard la dernière semaine de janvier»

La campagne de vaccination contre la Covid-19 commencera au plus tard, la dernière semaine de ce mois de janvier, a annoncé, hier matin, le Professeur Ryad Mehyaoui, membre du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, sur les ondes de la Chaîne 1 de la Radio nationale.

«Le vaccin sera disponible en Algérie au cours des prochains jours, dans le but de lancer le processus de vaccination, qui sera une opération d'envergure et concernera tous les Algériens, sur tout le territoire national», a-t-il précisé.

Il a confirmé que le vaccin qui sera utilisé est le vaccin russe «Spoutnik 5», qui s'est avéré efficace à 95% et ne présente pas d'effets indésirables majeurs. Il sera administré en deux doses. Le Pr. Ryad Mehyaoui a expliqué que



■ Pr. Ryad Mehyaoui : «Ce vaccin a été choisi selon les critères qui conviennent à l'Algérie». (Photo : D.R)

ce vaccin a été choisi selon les critères qui conviennent à l'Algérie. Tous les moyens logistiques sont prêts pour recevoir le vaccin, pour le transporter et le stocker dans les meilleures conditions. La priorité pour la vaccination sera donnée aux personnes âgées et aux personnes souffrant de maladies chroniques, en plus du personnel médical et des membres des corps de sécurité, pour s'étendre ensuite à tous les citoyens. Il a fait savoir que le ministère de la Santé a préparé plus de 8.000 centres de santé pour démarrer le processus de vaccination, qui durera une année entière, afin de pouvoir vacciner tous les citoyens.

Le Pr. Ryad Mehyaoui a indiqué que toutes les procédures administratives ont été prises pour faciliter l'acquisition du vaccin qui a nécessité dans un premier temps. La mobilisation de plus d'un milliard et demi de dinars algériens.

Le Pr. Ryad Mehyaoui a précisé que ce montant peut être augmenté, d'autant plus que les autorités algériennes ont exprimé leur volonté de fournir tous les moyens financiers pour l'acquisition du vaccin.

La vaccination se déroulera selon un plan précis qui commencera par le pré-enregistrement du citoyen à vacciner, et il est prévu un dossier de santé pour le vac-

cin. Par ailleurs, il a fait savoir que la vaccination se fera au début avec le vaccin russe, en attendant que d'autres contrats soient conclus avec des laboratoires internationaux, notamment chinois.

Le Pr. Ryad Mehyaoui a évoqué la campagne de sensibilisation vers les citoyens sur l'importance de ce vaccin, qui est la seule solution pour éliminer le Coronavirus.

Il est important, en effet, de tenir compte de la désinformation qui circule dans les réseaux sociaux à propos de la vaccination et des vaccins.

Il y a quelques jours, Matshidiso Moeti, directrice régionale de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour l'Afrique, avait annoncé le lancement de l'Alliance pour la réponse à l'infodémie en Afrique (AIRA), qui renforcera les efforts visant à éradiquer la désinformation rampante qui a entravé la lutte contre la pandémie sur le continent.

L'Afrique n'a pas été épargnée par la crise de la désinformation liée au Covid-19 qui a été favorisée par des plate-formes de réseaux sociaux non réglementées. Les informations sur la pandémie ont été partagées et consultées plus de 270 milliards de fois sur les plate-formes numériques du continent, alors qu'une grande partie d'entre elles se sont avérées inexactes et trompeuses. «Nous allons nous associer aux pays touchés pour mettre en place les interventions nécessaires afin d'éradiquer la désinformation sur le virus, de manière à préparer le déploiement du vaccin», a déclaré Mme Moeti.

Lakhdar A.

Montage automobile et financement occulte de campagne électorale

Le procès en appel se poursuit

Le procès en appel des affaires de montage automobile et de financement occulte de la campagne électorale du candidat à la Présidence d'avril 2019, Abdelaziz Bouteflika, qui avait débuté samedi s'est poursuivi hier par l'audition de l'ancien Premier ministre, Ahmed Ouyahia, incarcéré dans l'établissement pénitentiaire d'Abadla (Béchar), et dont la première journée a pris fin dans l'après-midi après l'audition par la première Chambre pénale près la Cour d'Alger de l'ancien Premier ministre, Abdelmalek Sellal, s'est poursuivi hier, dimanche, par l'audition des autres responsables poursuivis dans cette affaire dont les anciens ministres de l'Industrie, Mahdjoub Bedda et Youcef Youfi.

Samedi après-midi, lors de son audition, Abdelmalek Sellal a nié, en bloc, les charges qui lui sont reprochées dans cette affaire, notamment «octroi d'indus privilégiés, abus de fonction, conflits d'intérêts et blan-

chiment d'argent», affirmant qu'il travaillait «conformément à la loi» d'autant que l'Etat avait «encouragé à l'époque le montage automobile pour réduire l'importation qui coûtait 7 milliards de DA par an». Rappelant qu'à l'époque où il (Sellal) était Premier ministre «seulement les dossiers de Sovac et Tahkout avaient été examinés au niveau du Conseil national de l'investissement (CNI)», il a tenu pour responsable des dépassements commis dans le dossier du montage automobile l'ancien ministre de l'Industrie, Abdeslam Bouhouareb (en état de fuite). Il a affirmé avoir demandé le limogeage de Bouhouareb à la tête du ministère de l'Industrie, une demande qui n'avait pas trouvé une réponse favorable. Abdelmalek Sellal a affirmé, par ailleurs, que le poste qu'occupait son fils Fares (également poursuivi dans cette affaire) en qualité de gérant puis associé dans la société de commercialisation d'automobiles des deux hommes d'affaires Bairi et Ma-

zouz ne constituait pas «un conflit d'intérêts».

L'audience du samedi matin avait été consacrée à l'audition par visioconférence de l'ancien Premier ministre, Ahmed Ouyahia, qui a nié toutes les charges retenues contre lui, notamment «octroi d'indus privilégiés, abus de fonction, conflits d'intérêts et blanchiment d'argent».

Concernant l'origine de ses fonds placés dans trois comptes, Ahmed Ouyahia a souligné qu'ils ne provenaient pas des hautes fonctions qu'il avait occupées et que s'il avait refusé auparavant de s'exprimer autour de cette question c'était pour «ne pas porter atteinte aux relations unissant notre pays à certains pays amis».

Il a affirmé qu'il recevait, en sa qualité de Premier ministre, «des lingots d'or en cadeau de la part des dirigeants des pays du Golfe», ajoutant qu'il les avait «vendus au marché parallèle à 350 millions DA et placé l'argent dans ses comptes».

L. A.

PROCÈS

Affaire Saïd Bouteflika

Le Parquet général dément les «allégations» de l'avocat

Le Parquet général près la Cour d'Alger a démenti, samedi, les «allégations, dénuées de tout fondement», de l'avocat Khaled Bourayou au sujet de l'affaire Saïd Bouteflika, poursuivi devant le juge d'instruction du Pôle pénal économique et financier de Sidi M'hamed. «Dans son édition du jeudi 7 janvier 2021, le quotidien arabophone El-Khabar a publié une interview de M^e Khaled Bourayou, avocat à la Cour relevant du Barreau d'Alger au sujet de l'affaire de Saïd Bouteflika, poursuivi devant le juge d'instruction du Pôle pénal économique et financier de Sidi M'hamed», indique un communiqué du Parquet général près la Cour d'Alger.

Dans cette interview, M^e Bourayou «a déclaré que le juge d'instruction en charge du dossier de son client avait refusé à ce dernier de se faire assister de sa défense lors de son audition et avait décidé de le placer en détention provisoire en l'absence de ses avocats, chose illégale et tout à fait contraire à la loi», précise la même source.

«Le Parquet général ne se serait pas donné la peine de diffuser le présent communiqué si de tels propos émanaient d'un profane ou d'une personne étrangère au domaine de la loi, mais venant de la part d'un avocat, d'un juriste et d'un praticien du droit renommé et connu de par son ancienneté et son expérience, ceux-ci revêtent une toute autre portée et sont incontestablement dits dans des desseins inavoués et à des fins non professionnelles», ajoute le parquet général.

«De telles allégations, dénuées de tout fondement, sont de nature à porter atteinte à l'intégrité des magistrats, à leur professionnalisme et à leur impartialité, d'où la nécessité de rétablir la vérité et d'établir les faits tels qu'ils se sont produits», note la même source. «Contrairement à ce qui a été soutenu par l'avocat Bourayou», le Parquet général près la Cour d'Alger précise que le prévenu Saïd Bouteflika «est poursuivi devant la juridiction sus-citée où il a été entendu en première comparution devant le juge d'instruction en charge de son dossier le 13 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article 100 du code de procédure pénale, lesquelles lui reconnaissent le droit de faire des déclarations ou de s'en abstenir, à charge pour le magistrat d'en faire mention sur le procès-verbal et de l'aviser de son droit de choisir un avocat».

«Les droits sus-mentionnés ont été pleinement exercés par le prévenu Saïd Bouteflika qui a opté pour l'abstention de faire toute déclaration en l'absence de son avocat, qui n'était pas constitué à la date de l'acte, demandant un délai pour préparer sa défense, et c'est ce qui lui a été accordé, ce après quoi le juge d'instruction a décidé de le placer en détention provisoire conformément aux dispositions de l'article 118 du code de procédures pénales, tout en lui notifiant la mesure tel qu'exigé par l'article 123 de la même loi», ajoute la même source. «Statuant sur l'appel formulé par l'avocat du prévenu (H.D.S) contre l'ordonnance du juge d'instruction, la Chambre d'accusation de la Cour d'Alger a rendu en date du 29 décembre 2020 un arrêt confirmant l'ordonnance dont appel», conclut le communiqué.

C.P.

BRÈVE

Abdelbaki Benziane :

«La rentrée universitaire se déroule dans des conditions acceptables»

La rentrée universitaire de la saison actuelle 2020-2021 s'est déroulée dans des «conditions acceptables malgré les difficultés ayant marqué ses préparatifs» particulièrement dans un contexte sanitaire marqué par la pandémie de la Covid-19, a estimé samedi à Oran le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique Abdelbaki Benziane.

Dans une déclaration à la presse, en marge de la visite qui l'a conduit dans nombre d'établissements relevant de son secteur, le ministre a indiqué que la rentrée universitaire de la saison actuelle s'est déroulée dans des conditions acceptables en dépit des contraintes du moment et des aléas liés à la crise sanitaire», soulignant avoir «achevé une année universitaire et entamé une autre en un temps court».

Abdelbaki Benziane a reconnu certaines insuffisances ayant entaché la rentrée universitaire dans de nombreux établissements universitaires sur 109 établissements au niveau national, déclarant : «Nous œuvrons pour pallier cette situation et nous pouvons dire que les études ont commencé de manière effective dans la majorité des établissements et dans les deux modes, présentiel et à distance».

La ministre a valorisé, dans ce contexte, les «efforts colossaux» déployés par ceux en charge du secteur et les responsables des établissements universitaires, de même que les enseignants et les fonctionnaires et ce, pour adopter ces deux modes durant l'année universitaire.

Agence

Maintien du taux d'intégration fixé pour l'industrie automobile à 30%

Le partenariat public-privé toujours en attente d'une loi spécifique

L'Etat veut créer des conditions de succès du partenariat public-privé qui représente une opportunité pour la réussite du plan de la relance économique 2020/2024 élaboré par le Gouvernement.

Plusieurs mesures de soutien à l'action d'investir et de produire sont introduites dans la loi de Finances 2021 visant ainsi l'accroissement de la production nationale, la réduction des importations, l'assainissement du climat d'investissement et l'encouragement des exportations. Ces points devraient figurer dans le prochain projet de loi sur les PPP.

L'implication du secteur privé est essentielle pour la mise en œuvre du plan du redéploiement économique des entreprises de l'Etat, selon les déclarations du ministre des Finances Aymen Benabderrahmane, qui est revenu, hier, lors d'une conférence de presse sur la volonté du Gouvernement éliminer les obstacles bureaucratiques considérés comme l'un des principaux goulots d'étranglement qui étouffe toute action d'investir ou d'entreprendre afin d'augmenter la croissance, le taux d'intégration national et se libérer des importations.

C'est la démarche suivie dans le traitement du dossier de l'importation et du développement du secteur automobile.

Dans l'objectif de diversifier les sources de financement et s'affranchir de la logique rentière, l'Etat vise à promouvoir le partenariat public-privé qui fera jouer l'intérêt national avant tout et générer de la richesse à moyen terme. C'est ce qu'a déclaré, M. Benabderrahmane aux médias expliquant les différentes modalités et mécanismes de soutien à l'investissement, rappelant dans ce contexte, que son département s'attèle à l'élaboration «d'un



■ Faire appel au privé pourrait aussi avoir des effets sur la gestion des entreprises publiques déficitaires en quête de financement. (Photo : DR)

projet de loi régissant le mécanisme de partenariat public/privé (PPP) visant la création et la gestion des structures publiques à travers les financements du secteur privé contre les revenus d'exploitation». Un mécanisme qui prendra en compte toutes les mesures de facilitations fiscales en faveur des opérateurs économiques privés. Ces derniers ont exprimé à maintes reprises l'impératif de restructurer ou de réviser le régime fiscal national et instaurer un cadre plus stable et cohérent. Les opérateurs économiques privés réclament un cadre d'investissement favorable, moderne et libre. En réponse à cette problématique, le premier argentier du pays a assuré que la direction générale des douanes s'emploie à la restructuration de son système fiscal à travers la simplification de certaines règles et la numérisation de son système d'information et de gestion pour mieux apprécier les enjeux.

Il a mis l'accent sur la nécessité du «dialogue et de collaboration entre les deux secteurs (public-privé) en vue de résoudre les goulots d'étranglements, la bureaucratie

qui entrave toutes les actions d'investissement dans le pays». Ainsi pouvoir à travers ce partenariat stratégique à la fois réaliser tous les projets structurels introduits dans la LF 2021 et des investissements publics afin de profiter des capacités des entreprises privées. Ce qui permettrait aux entreprises publiques en difficulté de surmonter les contraintes budgétaires et relancer leurs activités en berne depuis plusieurs mois en raison de la crise sanitaire (Covid-19) et économique. L'importance du partenariat public-privé a été soulignée par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune lors d'une récente rencontre avec des représentants du patronat. Il a invité les opérateurs économiques privés à contribuer au succès du Plan de relance économique, estimant, substantiellement, que le secteur public a beaucoup à apprendre du mode de gestion des entreprises privées et de leur force d'innovation et efficacité.

Faire appel au privé pourrait aussi avoir des effets sur la gestion des entreprises publiques déficitaires en quête de financement.

Comme le cas de l'Eniem, nécessitant une recapitalisation. Cette option pourrait faire progresser la privatisation du secteur public. Lors de son intervention, hier, sur les ondes de la radio nationale, le ministre de l'Industrie, Ferhat Ait Ali Braham, a annoncé que le problème de l'Eniem sera réglé définitivement dès «aujourd'hui». La solution a été examinée hier soir, à en croire ses dires.

Les importations des véhicules neufs plafonnées à 2 milliards de dollars

Il est revenu, également, sur le dossier de l'industrie automobile et de celui de l'importation des véhicules neufs après le renoncement définitif à l'importation des véhicules d'occasion de moins de trois ans, estimant que «l'importation des véhicules n'est pas une fin en soi, mais la vocation de l'Etat est de promouvoir une industrie nationale».

Ce dossier était un véritable casse-tête chinois pour le ministre de l'Industrie qui s'étonne de la «fixation des citoyens sur l'importation de ce type de véhicules, tout en connaissant la situation financière inconfortable du pays».

Il a affirmé, en revanche, que «le recours à l'importation des véhicules, est autorisé afin d'alimenter le marché national, tout en donnant la priorité à l'industrie automobile», affirmant «le maintien de taux d'intégration fixé pour l'industrie automobile, établi à un minimum de 30% lors de la première phase d'activité».

Dans ce cadre, il a annoncé que «le Gouvernement a décidé de libérer l'importation des véhicules neufs afin de répondre aux besoins du marché national, en octroyant les premières autorisations prochainement aux concessionnaires retenus».

Les importations des véhicules neufs seront plafonnées à 2 milliards de dollars.

Samira Takharbocuh

INAUGURATION

Production du sel

Une nouvelle raffinerie inaugurée à Biskra

Le ministre des Mines, Mohamed Arkab, a inauguré avant-hier une raffinerie de sel dans la commune de Loutaya située à 18 km au Nord de la ville de Biskra. Cette raffinerie dont les travaux de réalisation ont débuté en février 2016, relève de l'Entreprise nationale des sels (Enasel).

M. Arkab a assuré lors de la cérémonie d'inauguration que la nouvelle raffinerie, réalisée par des compétences nationales, permettra de réduire la facture des importations en la matière.

En termes de postes d'emplois, cette unité de production permettra selon les explications fournies au ministre, d'accueillir 145 travailleurs. Elle dispose d'une capacité de production annuelle de plus de 80.000 tonnes de sel de haute qualité destiné au marché local avec la possibilité d'en exporter. Cette raffinerie cible plusieurs secteurs d'activité à savoir alimentaire, industriel, agriculture et pharmacie. Elle produira 25.000 tonnes de sel de table, 15.000 tonnes de sel pharmaceutique et plus de 20.000 tonnes de comprimés de sel industriel, en sus de la production de sel chimique de «haute pureté» constitué de 99,9% de chlorure de sodium (NaCl).

La raffinerie d'El Outaya permettra à l'Algérie d'atteindre une «autosuffisance» en matière de production de sel chimique, utilisé dans l'industrie pharmaceutique.



Comme elle permettra également de couvrir les besoins nationaux en la matière, et mettre un terme aux importations.

A noter que cette nouvelle raffinerie de sel située à Biskra dans la commune de Loutaya vient en remplacement de l'ancienne raffinerie, entrée en exploitation en 1982 et mise hors service en 2006, et ce, eu égard à la «vétusté de ses installations qui ne répondaient plus aux exigences du marché». Cette entreprise, domiciliée à Constantine, a produit, au cours de l'exercice précédent, 110.000 tonnes de sel dont 80.000 tonnes de sel alimentaire et 30.000 tonnes de sel industriel. La mise en service de la raffinerie de sel d'El Outaya est prévue, selon les propos du directeur général de l'Entreprise nationale des sels, «début janvier 2019».

Selon un communiqué du ministère des Mines rendu public la semaine passée, le montant de la réalisation de ce projet s'est élevé à 1.840 millions de dinars. «L'usine qui produit du sel de haute pureté, destiné au marché du sel alimentaire et industriel, produit également du sel de très haute pureté destiné au marché du sel pharmaceutique», relève la même source en ajoutant que «le sel brut traité vient du salin d'El Meghaïer».

Au cours de sa visite dans la wilaya de Biskra, M. Arkab a également inspecté le site d'extraction de sel qui se trouve à proximité de l'unité de Loutaya, avant de clôturer sa visite de travail par l'inspection d'une entreprise privée de fabrication de produits chimiques pour la transformation du sel dans la commune d'Oumèche.

Manel Z.

M. Ferroukhi, ministre de la Pêche :

«Vers la construction d'une industrie navale moderne»

Le ministre de la Pêche et de l'Aquaculture, M. Sid-Ahmed Ferroukhi a fait part hier de la mise en œuvre d'un ambitieux projet de relance de l'industrie navale permettant d'augmenter, progressivement, la production nationale en produits de mer. Selon lui, pour passer de la construction des petits bateaux de pêche à la construction de grand navire, il faut tirer profit du savoir-faire accumulés durant les années passées.

De ce fait, il a mis l'accent sur la présence de plusieurs chantiers maritimes de différentes dimensions, activant depuis plusieurs années. «On n'a plus importé un certain nombre de bateau dans la pêche depuis les années 2000», a-t-il ajouté au passage. En revanche, le ministre a expliqué qu'en dépit du véritable potentiel qu'on a dans ce domaine, l'industrie de la fabrication de grand navire avec une technologie moderne nécessite un partenariat. Intervenant hier sur les ondes de la Chaîne III de la radio nationale, M. Sid-Ahmed Ferroukhi, a précisé que ledit projet devrait permettre d'asseoir les bases d'une industrie navale moderne, spécialisée dans celle des gros navires destinés à la pêche

océanique, mais également des remorqueurs, des barges et une panoplie d'équipements d'appoint. L'intervenant a indiqué que la mise en œuvre de ce chantier nécessite l'implication de toutes les parties prenantes, entreprises privées activant dans ce domaine.

Pour ce faire, trois centres ont déjà été retenus pour dispenser de solides formations dans les différentes disciplines intégrées dans les processus de construction, de réparation et de maintenance navales. Le ministre donne une grande importance à la formation dans le domaine de l'industrie navale. Certains de ces segments, indique le ministre, pourront voir le jour avant 2024, alors que d'autres, telle celle de la construction de gros navires, pourraient demander plus de temps, l'important, dit-il, étant de «démarrer maintenant», en s'investissant, tout particulièrement, dans la ressource humaine. En même temps que de développer de nouvelles flottilles prévues pour aller exploiter de nouveaux espaces de pêche en Méditerranée et dans l'Atlantique, il estime indispensable, par ailleurs, de réhabiliter et de moderniser celle toujours en activité. De l'exploitation des

produits de la mer, dont le déficit, déclare-t-il, se situe entre 30.000 à 37.000, chaque année, en raison des limites dues à la surexploitation du milieu. M. Ferroukhi met en avant les espoirs portés sur les productions tirées de l'aquaculture, à peine 8.000 tonnes réalisées en 2020, sur les 150.000/an espérées au départ.

Après avoir indiqué que plus de 200 projets aquacoles attendant l'être opérationnel, l'intervenant fait état d'une production qui devrait progressivement atteindre les 40.000 tonnes de poisson, à la fin de l'année 2024. Pour ce qui est de la pêche au thon, il observe que le quota des prises réservées à l'Algérie reste, cette année encore, fixé à 1.600 tonnes par l'organisation internationale gérant cette richesse.

A ce sujet, il indique que les pouvoirs publics ont pris la décision, pour la première fois, d'en réserver une bonne part à la consommation intérieure. En outre, le Plan d'action relatif au développement de l'industrie nationale de la construction et de la réparation navales, vient en réponse aux directives du président de la République lors du dernier Conseil des ministres.

Manel Z.

INFO EXPRESS

Mostaganem

Un accouchement réussi grâce à l'aide d'agents de la Protection civile

Les éléments de l'unité principale de la Protection civile sont intervenus, ce samedi, vers 18h15, juste après la prière d'El Maghreb pour transporter en urgence une femme enceinte (9^{ème} mois) qui était sur le point d'accoucher dans son domicile, situé au quartier Galoua Charef, au niveau de la commune de Mazagran, à quelques bornes de Mostaganem-ville, a-t-on appris de Mohammedi Mansour, chargé de la cellule de communication près de la direction de la Protection civile de la wilaya de Mostaganem. Quelques minutes plus tard, la femme qui se tordait de douleurs a réussi à donner naissance au niveau de son domicile avec l'aide des agents de la Protection civile qui ont fait leur travail avec sang-froid et professionnalisme. Après cette opération, la mère et son nouveau-né de sexe masculin ont été transportés vers le service de maternité du chef-lieu de Mostaganem, où la maman et son enfant se portent en bonne santé. Notons que c'est la 2^{ème} opération d'accouchement réalisée par les agents de la Protection civile en moins d'une semaine, a-t-il ajouté.

N. Malik

Après l'agression dont aurait fait l'objet une étudiante :

Rassemblement devant le consulat d'Algérie à Créteil (France)

Selon l'étudiante en question, elle aurait été agressée à l'intérieur même du Consulat et ce après avoir insisté de rencontrer le consul. Dans une déclaration à la presse, l'étudiante en question a indiqué qu'elle aurait sollicité de l'aide social mais sa demande n'aurait pas été honorée. «J'ai réussi à parler avec une assistante sociale qui m'a informée qu'elle ne pourrait rien faire pour moi et m'a demandé de voir avec le Consul», a indiqué l'étudiante aux journalistes. Elle devait ajouter qu'elle aurait insisté de rencontrer le Consul mais elle aurait été empêchée de le faire. «J'ai seulement insisté pour rencontrer le Consul, j'ai été malmenée et agressée. «Tu vas voir, je vais te ligoter, la prochaine fois que tu rentres en Algérie, tu verras ce qu'ils vont faire de toi», m'a lancé mon agresseur. La jeune étudiante a fait savoir à la presse qu'elle était en état de choc et aurait quitté le consulat dans un état lamentable. Une plainte a été déposée au commissariat de Créteil accompagné d'un

Des dizaines d'Algériens établis en France se sont rassemblés devant le consulat d'Algérie à Créteil en soutien à une étudiante algérienne qui aurait été agressée au niveau de cette institution.

certificat médical de huit jours d'interruption de travail. Cet incident a fait couler beaucoup d'encre sur les réseaux sociaux où les internautes se sont solidarisés avec la victime. La presse française a également évoqué cette affaire rapportant les déclarations de l'étudiante. Certaines presses françaises ont indiqué que le Consulat de Créteil a nié les faits rapportés par la victime. «Nous avons proposé une aide de 300 euros à cette étudiante et ce même si elle n'est détentrice de carte consulaire», a déclaré le Consulat à plusieurs journaux français. Pour plus de détail, nous avons tenté de prendre attache avec le consulat de Créteil et l'ambassade d'Al-

gérie à Paris mais en vain. Seules les tonalités d'occupation raisonnent à chaque tentative de nos appels téléphoniques. Plusieurs Algériens résidant en France ont indiqué qu'il était impossible de joindre les services de l'ambassade par le biais du téléphone. «Essayer vous-même ce numéro (0153932020), la représentation diplomatique sise au 50, rue de Lisbonne 75008 Paris et vous verrez», nous a déclaré un ressortissant algérien. Un autre Algérien a fait savoir qu'il aurait demandé à plusieurs reprises de parler à Madame la Consule de Pontoise mais sans résultat. «A chaque fois, ils nous répondent au standard que Mme la Consule n'est pas dans son bureau, en réunion ou elle se trouve à l'extérieur», a-t-il conclu. Nous y reviendrons avec plus de détails sur le sujet de l'étudiante, bien sûr si nous arrivons à rentrer en contact avec M. le Consul ou l'un des responsables du Consulat de Créteil.

De Paris Abderrahmane Hakkar

Tizi-Ouzou : un riche programme, en ligne, pour célébrer Yennayer 2971



Un riche programme a été concocté par la Direction de la culture et des arts de Tizi-Ouzou pour célébrer l'avènement du Nouvel An amazigh 2971 qui coïncide avec le 12 janvier de chaque année, et sera mis en ligne à compter de demain dimanche. (Photo > D. R.)

Khenchela : Kheïrane, un village amazigh chargé d'histoire



Repère indélébile d'un style architectural immuable, l'ancien village de Kheïrane, dans la wilaya de Khenchela, fait partie des villages amazighs profondément chargés d'histoire, dans la principale attente est de se voir classé comme site culturel protégé. (Photo > D. R.)

Yennayer à Menaâ, un espoir de classer la dechra amazighe site culturel protégé



Le lancement des festivités nationales du Nouvel An amazigh 2971 à partir de la ville de Menaâ, située à 85 km au sud-est de Batna, est pour ses habitants, une occasion de faire connaître cette dechra amazighe chargée d'histoire ainsi qu'un espoir de sa classification comme site culturel protégé. (Photo > D. R.)

Sonatrach appuie le «Programme annuel de reboisement»



La compagnie nationale pétrolière et gazière Sonatrach a réaffirmé son appui au Programme annuel de reboisement et de protection des forêts, indique samedi un communiqué du groupe. (Photo > D. R.)

Tlemcen

Les Nations unies s'impliquent dans le développement du tourisme culturel durable

Lors d'un point de presse organisé samedi dernier au siège de l'association «El Mouahidia» de Nedroma, dans la wilaya de Tlemcen, le président de cette dernière a tenu à informer les participants à cette rencontre que la ville de Nedroma vient de bénéficier d'un projet de revalorisation d'un certains nombre de sites culturels visant à assurer un développement culturel durable après la conclusion d'un accord entre l'association et le Fonds des Nations unies. Aujourd'hui, a-t-il affirmé, nous accordons un grand intérêt à la sauvegarde de notre patrimoine inestimable en dépit de l'existence d'un nombre important de monuments et sites touristiques que recèle la wilaya

de Tlemcen», a-t-il souligné, précisant que «c'est l'une de nos priorités». Ainsi, a-t-il ajouté, «ce projet est venu à temps pour promouvoir le secteur touristique local d'un certain nombre de régions disposant d'importantes richesses en la matière». Pour la concrétisation de ce projet intitulé «Engagement communautaire à travers le tourisme culturel durable en Algérie» a pour but de promouvoir une dynamique participative dans la préservation et l'utilisation durable du patrimoine culturel et touristique local de la wilaya de Tlemcen. Ce projet, pris en charge financièrement par le Fonds des Nations unies pour un montant de 180.000 dollars se réalisera sur une pé-

riode de 24 mois à partir du mois de décembre dernier jus qu'au mois de novembre 2022, et verra la contribution de tous les acteurs soucieux de la sauvegarde du patrimoine culturel à travers le territoire de la wilaya. Ainsi, au programme figure plusieurs actions de sensibilisation, des rencontres de formation consacrées au thème du développement durable, le tourisme local, la conception et la gestion des produits touristiques auxquelles participeront les partenaires du projet issus des associations installées au niveau des trois daïras côtières, à savoir Honaine Ghazaouet, Fellaoucène.

S.T.Smain

SOS

Mme Attalah Kheïra, âgée de 41 ans, victime d'un accident d'explosion qui a déformé sa main droite avec des brûlures du 3ème degré, doit subir une intervention d'esthétique. Par cet appel demande aux âmes charitables de bien vouloir l'aider afin de subir cette intervention.

MOB : 0799 54 78 67

CCP : 170 280 18 clé 90

Demande d'aide financière

Homme, sans revenu, handicapé, diabétique, marié, demande à toute âme charitable de lui venir en aide financièrement afin de lancer un petit projet (vendeur ambulante) pour pouvoir subvenir aux besoins de ses enfants.

Allah Le Tout Puissant vous le rendra.

MOB : 0782519683

Afrique du Nord/Moyen-Orient

Un mandat d'arrêt contre Trump, la Mauritanie hostile à la normalisation

Trois partis au Parlement mauritanien ont soumis une proposition selon laquelle toute normalisation ou relation avec le régime sioniste est considérée comme un crime et un accord interdit. Abdel Salam Ould Harma, chef du parti Al-Sawab et député du Parlement mauritanien, a annoncé que plusieurs partis politiques au Parlement avaient l'intention de faire une proposition contre le régime israélien.

En annonçant que la proposition serait soumise à l'Assemblée nationale mauritanienne pour approbation, le but de la proposition est de criminaliser la normalisation des relations avec le régime sioniste et de déclarer cette question comme une affaire illicite, a rapporté l'agence de presse Rintoday, citant Harma.

«Compte tenu de l'élargissement du cercle de normalisation politique et économique avec l'entité sioniste et de l'arrivée de sa vague dans nos régions maghrébines et africaines, il n'est plus caché à personne qu'il y a de nombreuses pressions exercées par ses promoteurs publics et secrets pour rejoindre plus de pays dans son sinistre train », souligne Abdel Salam Ould Harma dans son communiqué. Selon le communiqué les partis Al-Sawab, l'Alliance progressiste du peuple et l'Alliance pour la justice et la démocratie ont appelé les autres partis parlementaires à redoubler d'efforts pour légiférer cette proposition, d'une ma-



■ Trump et 35 autres responsables militaires US impliqués dans l'assassinat du général Soleimani. (Photo : D.R)

nière qui reflète la réalité du consensus national historique mauritanien en faveur de la cause palestinienne.

Il note la solidarité de toutes les couches de la société mauritanienne et leur décision de n'accepter aucune relation avec le régime sioniste, ce qui purgerait la Mauritanie de la sinistre relation que l'ancien régime avait établie et qui s'est soldé par son effondrement. La proposition serait soumise à l'Assemblée nationale mauritanienne pour approbation.

Mandat d'arrêt contre Donald Trump pour le meurtre d'Abou Mahdi Al-Mohandes et Soleimani

Le Conseil judiciaire suprême irakien a fait part le 7 janvier 2021 de la délivrance d'un mandat d'arrêt contre le président américain sortant des États-Unis, Donald Trump pour l'assassinat des commandants de la Résistance. Conformément à l'article 406 du code pénal irakien, le juge spécial du tribunal d'enquête de Rusafa, chargé de l'affaire de l'assassinat d'Abou Mahdi

al-Mohandes, chef adjoint des Hachd al-Chaabi, et de ses camarades, a délivré ce jeudi 7 janvier, le mandat d'arrêt de Donald Trump, selon l'agence de presse officielle irakienne (INA).

Publiée sur le site d'information Al-Malouma, le communiqué du Conseil judiciaire suprême irakien, affirme qu'à l'issue de l'achèvement de l'enquête préliminaire, le juge spécial du tribunal, chargé de l'affaire de l'assassinat d'Abou Mahdi al-Mohandes a délivré ce jeudi un mandat d'arrêt contre le président américain sortant, Donald Trump. «Les enquêtes continueront d'identifier d'autres auteurs, irakiens et non irakiens, impliqué dans ce crime», indique le communiqué.

Les martyrs, le général Soleimani, le commandant en chef de la Force El Qods du CGRI, et Abou Mahdi al-Mohandes, chef adjoint des Unités de mobilisation populaire d'Irak ont été assassinés le 3 janvier 2020, sur ordre direct de Donald Trump, lors d'une frappe de drone menée par l'armée américaine près de l'aéroport

de Bagdad. En juin 2020, le parquet de Téhéran a annoncé que le mandat d'arrêt contre Donald Trump et 35 autres responsables politiques et militaires aux États-Unis et dans d'autres pays avait été délivré pour leur implication dans l'assassinat du général Soleimani, l'Iran ayant appelé Interpol à les arrêter. Effectivement Donald Trump a avoué à plusieurs reprises en public d'avoir donné l'ordre de mener cette attaque terroriste.

L'ancien vice-Premier ministre irakien, Bahaa al-Araji, cité par Al-Malouma, a déclaré lors d'un discours que «le mandat d'arrêt émis par la justice irakienne contre Trump constitue une victoire pour le gouvernement irakien et un pas vers la vengeance du sang des martyrs et de la violation de la souveraineté de l'Irak». Saluant également la justice irakienne pour son audace, il a déclaré : « Je remercie la Cour et son président pour cette décision courageuse. Une décision qui marque l'indépendance de la justice irakienne ».

Oki Faouzi

INFO EXPRESS

L'APLS poursuit ses attaques contre les positions des soldats de l'occupation marocaine



Les unités de l'Armée populaire de libération sahraouie (APLS) ont poursuivi leurs attaques ciblant les positions des soldats de l'occupation marocaine le long du mur de sable, a indiqué un communiqué militaire n° 58, publié samedi par le ministère de la Défense sahraoui.

Après avoir ciblé de nombreuses positions des soldats de l'occupation au cours de la semaine écoulée qui ont laissé certaines de leurs bases en ruines, vendredi, les avant-gardes de l'Armée sahraouie ont lancé un «bombardement dévastateur, sur des positions de l'armée royale marocaine retranchées à Miran, dans le secteur de Smara». En outre, «des unités avancées de l'APLS ont bombardé des positions ennemies retranchées dans la région de Lafreena du secteur de Smara». Samedi, les attaques ont visé les positions des soldats de l'occupation marocaine dans la région d'Aadhim Umm Ajloud, dans le secteur d'Aouser, à Hafret Ashayaf, secteur d'Al-Bakary, ainsi que dans la région d'Umm Al-Daqin, secteur d'Al-Bakary. Les bombardements ont également visé les positions de «soldats ennemis retranchés dans la région ouest de Fadrt Tamat, secteur Hawza, et dans la région d'Amqali du secteur Smara, dans la région d'Awkirt Ould Abalal, secteur d'Al Mahbas, la région de Rus Sebti, secteur d'Al Mahbas, et la région d'Abirat Tinushad, secteur d'Al Mahbas», a conclu le communiqué.

R. I.

La diplomatie suédoise Il est temps d'organiser un référendum libre au Sahara occidental

La ministre des Affaires étrangères suédoise, Ann Linde a affirmé la nécessité d'organiser un référendum d'autodétermination libre au Sahara occidental, saluant les récentes déclarations de l'ancien conseiller à la sécurité nationale américaine, John Bolton dans lesquelles il avait critiqué la reconnaissance de la prétendue «souveraineté» du Maroc sur le Sahara occidental, en échange de la normalisation avec Israël.

Les déclarations de la ministre suédoise sont intervenues lors d'un entretien numérique organisé, vendredi, par la jeunesse socialiste suédoise, consacré au débat de la politique étrangère de la Suède, ainsi qu'aux relations internationales et aux positions politiques et de solidarité de ce pays vis-à-vis de certaines causes de libération, de décolonisation et des droits de l'Homme.

R. I.

R. I.

Libye

Réunion virtuelle du comité juridique

Une réunion virtuelle dimanche du comité juridique issu du Forum de dialogue politique libyen est prévue dimanche, tandis que la réunion du comité consultatif se tiendra mercredi en présence des parties participantes, ont rapporté des médias libyens.

La réunion du comité consultatif, qui sera présidée par l'Envoyé par intérim des Nations unies en Libye, Stephanie Williams, sera l'occasion de formuler des recommandations pour aborder les différents autour du mécanisme de sélection de l'exécutif, des procédures de nomination de ses membres et de formuler des recommandations sur le processus de

nomination en vue d'un consensus parmi les membres du forum de dialogue. La réunion du Comité juridique, qui se tiendra virtuellement, examinera les propositions d'arrangements constitutionnels en vue des élections et facilitera la mise en œuvre de la feuille de route convenue par les membres du Forum de dialogue politique libyen à la mi-novembre. Une réunion du Forum de dialogue politique libyen, le 18 décembre, avait été sanctionnée par la formation de deux comités consultatifs et juridiques, dont chacun comprend 18 membres du forum. Stephanie Williams a tenu le 4 janvier la première réunion du comité consultatif

par vidéo conférence pour discuter des objectifs et des fonctions de ce comité et du calendrier fixé pour ses travaux.

M. Williams a souligné que le comité a une mission consultative et travaillera pendant une période de deux semaines pour faire des recommandations afin de résoudre le désaccord qui a surgi autour du mécanisme de sélection de l'autorité exécutive, les procédures de nomination de ses membres, et de faire des recommandations concernant le processus de nomination, et la construction d'un consensus parmi les membres du forum.

contribution

Face aux tensions économiques et sociales

Éviter l'illusion de la réussite du processus de privatisation, sans transparence et réformes structurelles

Il ne faut pas mettre la charrette avant les bœufs et éviter des déclarations hâtives sur le processus de privatisation qui est avant tout un acte politique. Je me propose de livrer quelques remarques et propositions sur les finalités du processus de privatisation qu'il soit partiel ou total en Algérie, cette présente contribution réactualisée étant une synthèse de ma communication suite à l'invitation de M. Steve Gunderson Président et Directeur Général du Council on Foundations (Conseil des fondations de Washington) et Miss Jennifer Kennedy «GCDF Gunderson Council Foundation» qui s'est tenu du 26 au 30 mai 2008 à New York (USA) rencontre co-organisée avec la fondation Bill et Melinda Gates et sponsorisée notamment par les importantes fondations Rockefeller, Ford, MacArthur, Andrew Mellon, Carnegie et Hewlett.



Professeur des universités, expert international D' Abderrahmane Mebtoul

La mise en gérance de l'entreprise publique est envisageable. Un contrat est passé avec la société gérante, qui pourra être étrangère, nationale ou, de préférence, mixte. Cela laisse ouvert toute une gamme de possibilités : la gérance rémunérée par l'EPE, rémunération dégressive ou non, variable ou non selon le chiffre d'affaires, à durée déterminée ou non, avec des pouvoirs de gestion plus ou moins larges, sans garantie ou avec garantie du passif par l'Etat et /ou garantie d'un chiffre d'affaires minimum par l'Etat ou par le gérant. Tout dépendra de l'état de l'entreprise et des espoirs des deux partenaires dans sa réhabilitation et sa rentabilisation plus ou moins prochaine. Si les espérances du candidat gérant sont suffisamment grandes, une gérance payante sera négociée : le contrat réglera, dans ce cas des modalités analogues à celle précitées. Dans cette hypothèse, l'Etat aura la perspective d'une meilleure gestion en raison de l'engagement financier du gérant et de son intérêt direct aux résultats. Une autre technique sera la location-vente

qui permettra au locataire, qui paiera un loyer déterminé, d'acquérir à terme la propriété de l'entreprise, avec un droit de préemption à l'arrivée du terme. La technique du leasing au crédit-bail, sera plus intéressante pour le preneur à bail puisqu'il négociera d'entrer de jeu le prix de l'entreprise avant qu'il ne l'ait valorisé, qu'il aura l'option «in fine» et pourra plus facilement obtenir des crédits bancaires pour la réhabilitation et le développement de l'entreprise. Bien entendu tous ces contrats pourront être modulés selon l'objet de l'entreprise, car l'opération ne pourra être conçue de la même manière pour la reprise d'un établissement financier, d'une entreprise industrielle ou commerciale. Dans tous les cas où il s'agira d'entreprises à activités multiples, les possibilités de restructuration par cession ou vente partielle d'actifs devront être prévus, ainsi que la négociation de ces contrats à l'occasion de ces opérations. Cela supposera nécessairement une clause de renégociation et une institution de type arbitral pour en connaître. IL importe pour clôturer cette partie de parler du partenariat, terme souvent imprécis et à fortes connections idéologiques.

Quant à la notion de partenariat public/privé, PPP à ne pas confondre avec le processus de privatisation nous avons trois types de partenariats : les partenariats institutionnels (création de sociétés à capitaux publics et privés telles que les sociétés d'économie mixte ou joint-ventures), les partenariats dans lesquels les entreprises privées conseillent les personnes publiques pour la valorisation de leurs biens et les contrats de Private Finance Initiative (PFI) qui sont la forme la plus répandue. Il s'agit de la différencier des délégations de service public qui sont des contrats par lesquels une personne morale de droit public confie la gestion d'un ser-

vice public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service. Le co-contractant perçoit une rémunération mixte constituée d'une redevance fixe et d'un intéressement qui est fonction de l'amélioration de la qualité du service, du niveau des économies réalisées et du résultat financier de l'exploitation. Le cocontractant est rémunéré par un paiement de la personne publique pendant toute la durée du contrat, pouvant être liée à des objectifs de performance et intégrant l'amortissement des investissements initiaux. Le contrat de partenariat diffère de la concession dans la mesure où le cocontractant est uniquement chargé de l'exploitation et non de la gestion des ouvrages étant fondé sur une répartition optimale des risques : le risque de trafic incombe à la personne publique, le cocontractant prenant en charge le risque de construction et de performance. Dans le cadre d'un PPP, l'Etat verse une somme au secteur privé en contrepartie de l'offre de service et de la prise en charge éventuelle de la construction et de la gestion des infrastructures. La privatisation suppose que le secteur privé soit le seul responsable d'assurer les services, alors qu'avec un PPP, l'Etat conserve son rôle de responsable envers les citoyens et reste présent dans le projet étant donné qu'il fait partie du contrat.

Mais afin d'éviter les dépassements, de s'assurer que le partenaire privé livre et à exploite les actifs du projet dans les délais, cela suppose la maîtrise des coûts est souvent et une meilleure gouvernance. Cette réduction du coût des risques constitue le principal moyen d'optimiser le rapport coûts-résultats du secteur public et, dans le cadre de PPP réussis, elle compense généralement toute augmentation de coût résultant d'un financement par emprunts privés et non par emprunts publics. En d'autres termes, le secteur public doit être en mesure de s'assurer que le prix qu'il paie au partenaire privé au titre des investissements et des risques liés au projet correspond à un bon usage de l'argent des contribuables ce qui n'est pas le cas souvent en Algérie où les surcoûts surtout dans les infrastructures pouvant varier entre 10 à 30% par rapport aux standards internationaux. Cela renvoie aux dispositions légales et réglementaires qui doivent être prises pour permettre un développement harmonieux de ces opérations, dans le respect des spécificités des opérations de partenariat public-privé dans la loi sur les marchés publics.

tant d'un financement par emprunts privés et non par emprunts publics. En d'autres termes, le secteur public doit être en mesure de s'assurer que le prix qu'il paie au partenaire privé au titre des investissements et des risques liés au projet correspond à un bon usage de l'argent des contribuables ce qui n'est pas le cas souvent en Algérie où les surcoûts surtout dans les infrastructures pouvant varier entre 10 à 30% par rapport aux standards internationaux. Cela renvoie aux dispositions légales et réglementaires qui doivent être prises pour permettre un développement harmonieux de ces opérations, dans le respect des spécificités des opérations de partenariat public-privé dans la loi sur les marchés publics.

4- La réussite de la privatisation suppose de définir clairement les objectifs

Force est de constater l'absence de vision stratégique en Algérie, inséparable d'une vision de la réforme globale. (Le processus du partenariat et de la privatisation est analysé en détails dans « Mondialisation, réformes et privatisation » ouvrage A.Mebtoul Office des Publications Universitaires –Alger- 2 volumes 500 pages 1981 reproduit dans Editions Amazon Paris -2018.

La privatisation ne peut intervenir avec succès que si elle s'insère dans le cadre d'une cohérence et visibilité de la politique socio-économique globale et que si elle s'accompagne d'un univers concurrentiel et un dialogue soutenu entre les partenaires sociaux. C'est un acte éminemment politique et non technique car déplaçant des segments de pouvoir d'où des résistances au changement des tenants de rente sous le slogan «bradage du patrimoine national».

(A suivre)
Professeur des universités,
expert international
D' Abderrahmane Mebtoul

INFO EXPRESS

**Oran
Lancement
de l'exécution
des programmes
nationaux
de recherche
à compter de 2021**

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique Abdelbaki Benziane a annoncé, samedi à Oran, que l'exécution des programmes nationaux de recherche sera lancée à compter de 2021 avec les axes revêtant une priorité dans le plan de travail du gouvernement, notamment la sécurité alimentaire, la sécurité énergétique et la santé du citoyen. Dans son allocution devant la famille universitaire à la salle «Makhlouf Talahit» du groupe «Taleb Mourad Salim» de l'Université Oran 1 «Ahmed Ben Bella», le ministre a indiqué que les chercheurs des établissements universitaires et d'autres secteurs seront invités à participer à ce programme, ajoutant que les recherches seront évaluées et valorisées. Dans ce cadre, il a exhorté les chercheurs universitaires d'Oran, qui «regorge des compétences dans le domaine scientifique et celui de la recherche» à participer à ces programmes nationaux de recherche.

R.R

Environnement à la Cité AADL à Relizane

Riche programme de plantations d'arbustes dans les espaces verts

Dans le cadre du programme d'embellissement de la ville de Relizane et ses trente-huit communes, et sous l'égide du wali de Relizane, la Direction de l'environnement, en étroite collaboration avec le secteur des forêts a entamé en fin de semaine une grande opération de plantation d'arbustes au niveau de la cité AADL dans le but de créer des espaces verts pour les nouvelles cités récemment attribués, a-t-on appris de la Direction de l'environnement de la wilaya.

Supervisant une opération de plantation au titre du programme de sensibilisation «Mon environnement», initié par la Direction de l'environnement au niveau de la cité AADL, le wali a fait état de la création en cours de nouveaux espaces verts pour les résidents à travers plusieurs circonscriptions administratives dans le cadre du programme d'embellissement de la wilaya 2020/2021, en plus de l'aménagement d'autres espaces forestiers pour offrir aux citoyens des espaces de détente, de loisir et de pratique



Le wali a fait état de la création en cours de nouveaux espaces verts et de loisirs pour les résidents. (Photo : D.R)

sportive. Le directeur de l'environnement et des énergies renouvelables, Bensalem Redha, a fait état de la participation de son secteur à cette rencontre, compte tenu du rôle axial des espaces dans la préservation de la biodiversité et de l'équilibre biologique, relevant l'élaboration d'une stratégie et d'un plan national pour la préservation des

systèmes écologiques et des forêts. Comme il a insisté sur le fait que «la forêt est indissociable de l'environnement, c'est pour quoi il est impératif de la protéger et aussi de multiplier sa surface».

Quant à Mme Benzineb Soumayaha, chef service au niveau de la Direction de l'environnement à pour sa part affirmé, dans son allocution, que le secteur de l'environnement et celui des forêts oeuvraient en coord-

dination avec le secteur de l'hydro-canal de Oued Rhiou à mener à bien son programme ambitieux relatif à l'élargissement de la couverture végétale. Et à ce titre, elle a rappelé que l'Agence de l'hydro-canal de Oued Rhiou avait participé à l'élaboration du plan national de reboisement ayant pour objectif le reboisement d'un espace visant à préserver l'environnement.

N.Malik

Sidi Bel-Abbès

Le P-dg de l'ENIE rassure et déclare la grève illégale

«Le paiement des salaires de l'ensemble des travailleurs s'est déroulé dans de bonnes conditions, mercredi et jeudi de cette semaine, malgré l'obstruction de l'accès principal de l'entreprise par un groupuscule d'une trentaine de travailleurs bloquant ainsi le libre mouvement des cadres et des véhicules de services de l'entreprise et prenant en otage l'entreprise. «Je profite de cette occasion pour informer les travailleuses et tous travailleurs de l'ENIE que la situation de l'entreprise est très différente de celle de beaucoup d'autres, pour ne citer que celles affiliées à notre holding Elec El Djazaïr.

ENIE a réalisé d'importants investissements aux normes internationales qui attirent beaucoup d'opérateurs à la sous-traitance». «En plus, ENIE ne rencontre pas de problèmes de cessation de paiement et de règlement des salaires. Le dernier important virement effectué par notre client à la date du 31/12/2020 et que son positionnement dans nos comptes (BNA-BEA) obéit à des délais réglementaires et incompréhensibles. Nous remercions vivement notre banque d'avoir accordé le paiement des salaires uniquement sur présentation de la garantie de recouvrement». «Aussi, j'informe l'ensemble des travailleurs de

Les employés ont observé une grève pour non-paiement de leurs salaires. Une action qui a poussé le chef de l'entreprise à réagir par un communiqué, dont on ne peut que de le reproduire en intégralité

l'ENIE que des actions ont été entreprises par la direction générale de l'ENIE, le Holding Elec El Djazaïr et le ministère de l'Industrie sont en bonnes voie pour le traitement de notre prometteur plan relance axé sur des projets professionnels de forte valeur ajoutée». «L'entreprise dispose de stock permettant à l'entreprise de maintenir ses activités pour l'unité «Intégration électronique», 3.000 TPE à transformer et à livrer à Algérie Poste dans le mois de janvier 2021, 11.000 TPE en cours de dédouanement à transformer et à livrer à la Société des services aux banques courant du mois de janvier 2021, une nouvelle commande ferme de 10.000 TPE d'Algérie Poste, à recevoir le mois de février 2021 pour être transformées et livrées en mars 2021.

En plus de 57.000 tablettes à livrer en mois de janvier et février pour le compte d'Algérie Télécom Mobilis. 150.000 téléphones à transformer et à livrer au fur à

mesure durant le premier trimestre 2021». «La transformation des panneaux solaires et la livraison de 2.000 points lumineux comme projets à livrer durant le premier trimestre 2021. La transformation et la commercialisation de 2.000 luminaires à LED AC. En plus des marchés en cours de livraison des solutions de vidéosurveillance et dont leur paiement se fait au fur et à mesure des attachements réalisés. L'entreprise dispose d'un stock en produits finis (tout produit confondu) d'une valeur de plus 500 MDA». «Après tous, les efforts engagés par la Direction générale et les responsables des unités, l'entreprise enregistre, à ce jour, des paiements de marchés et recouvrements de créances dépassant les 800 MDA, permettant ainsi à ENIE d'honorer ses engagements en direction de ses partenaires tels que sa banque, ses fournisseurs et le financement des projets en cours d'exécution.

Il nous reste juste à transformer et à livrer, dans les délais, tous nos projets pour honorer nos engagements contractuels et éviter tout retard pouvant engendrer des pénalités de retard, des résiliations à tort et de compromettre les paiements de nos salaires pour les mois à venir».

Djillali toumi

Direction du commerce (Tlemcen)

Les fonctionnaires du commerce montent au créneau

Faisant fi de toutes initiatives de conciliation avec différents partenaires afin de rétablir une situation socio-professionnelle complexe que les fonctionnaires n'ont cessé de faire appel aux cadres du secteur afin de songer à son amélioration, malheureusement la sourde oreille a pris le dessus, c'est ce qu'on a appris jeudi dernier auprès du membre du Conseil national du syndicat qui a saisi l'occasion pour mettre au clair un parcours professionnel décevant, d'ailleurs ses déclarations ont été fracassantes. Selon lui, les fonctionnaires sont négligés par la tutelle, et pour preuve, nos salaires sont les plus bas par rapport à d'autres secteurs et même d'autres relevant de sa tutelle, et à ce titre, il nous fera savoir que le salaire d'une femme de ménage auprès du service des registres dépasse les 50.000 DA, alors que celui installé au niveau du guichet chargé de l'informatique dépasse les 60.000 DA. Quant à ceux de la Direction du commerce est de 35.000 DA, un salaire octroyé à des miséreux au poste d'inspecteur dont l'expérience s'étale sur une trentaine d'années. Pire encore, ces cadres ont été rétrogradés de la catégorie 12 et 13 à la 9, a affirmé notre interlocuteur, ciblant l'an-

cient ministre Djaaboub et l'ex-président du syndicat d'être à l'origine de cette situation en approuvant l'application de la loi de 2009, et là, il s'adresse au ministre l'informant que ses initiatives engagées dans le cadre de l'accompagnement des opérateurs, des investissements afin d'apporter leur contribution pour le développement économique, une stratégie selon l'intervenant irréalisable, tant que ses fonctionnaires vivent dans des conditions de vie déplorables identiques à celles des zones d'ombre. Ainsi, ce débrayage risque de se prolonger dans la durée feront remarquer les contestataires. «Aujourd'hui, fera remarquer l'intervenant, nous réclamons nos droits bafoués et nous voulons vivre dans la dignité à travers la révision de notre statut particulier et par là, la bonification de notre cadre de vie réclamée de tout temps, surtout que nous pouvons répondre aux besoins de nos familles, et là, nous sommes soumis au chantage, quant aux revendications, elles concernent la prime du service obligatoire, la prime du covid-19, la promotion du personnel, le renforcement du système de compensation, la prime spéciale.

S.T.Smain

Boumerdès

Les propriétaires de terrain de la zone d'activité en colère

On patauge dans la boue lorsque la pluie tombe, on est asphyxié durant la période de canicule, il n'y a ni gaz de ville, ni eau potable, l'assainissement laisse à désirer. Qu'a fait l'entreprise de gestion de la wilaya de Boumerdès à l'égard de ses honnêtes citoyens ? Et dire que le journal officiel de la République démocratique Algérienne du 6 mars 1984 fait à Alger et paraphé par le défunt Président Chadli Bendjedid et l'arrête inter-ministériel portant cahier des charges relatif à l'administration des zones industrielles paraphé également par le ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat, Abderahmane Belayat et le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, en l'occurrence M'hamed Yala, ont arrêté en article premier que le cahier des charges type administration des zones industrielles prévu par les dispositions de l'article 4 du décret 84-55 du 3 mars 1984 a été spécialement établi pour les zones industrielles, il n'est pas relatif aux petites zones d'activités et c'est pour cela que des mécontentement, cris de colère des protestataires de la zone d'activité de Bordj Menaïel qui n'ont pas manqué de pointer du doigt les pressions qu'ils subissent depuis quelque temps de la part de la Gestibo (organisme de gestion de Boumerdès) en contestant l'existence de cette dernière.

Malgré l'audience accordée aux propriétaires de terrains de Bordj-Menaïel par Monsieur Yahia Yahiaten en présence du représentant de la Gestibo, il a été convenu de ne plus harceler les honnêtes citoyens et qu'il fallait cesser ces méthodes de harcèlement moral qui porte préjudice à ces derniers, chose qui n'a pas été respectée, et même la pandémie du coronavirus n'a pas ralenti le phénomène, la démocratie n'a pas vaincu étant donné que les citoyens sont touchés dans leur dignité, ils sont ruinés jusqu'au dernier sou. Quelque chose cloche quelque part car l'article 10 du journal officiel stipule que l'organisme de gestion peut recourir à la procédure de recouvrement instituée par la législation en vigueur en cas de non-paiement par l'un des opérateurs ou autre redevable soit de la quote-part lui incombant au titre des dépenses liées au fonctionnement normal de la zone, soit de la quote-part lui incombant au titre des travaux ou autres obligations à caractère ponctuel. C'est intolérable cette situation de pourrissement qui perdure dans le temps, affirme un propriétaire de la zone



Les propriétaires de terrain affirment qu'ils possèdent tous des actes de propriété. (Photo : D.R)

deux, tout en ajoutant : «Ils ne nous ont rien fait, rien réalisé, j'ai fait un branchement électrique avec mes propres moyens, je n'ai pas d'eau potable et cela dure depuis 1989. L'EGZIB qui a été dissoute n'a pas rempli son contrat mentionné dans le cahier des charges et ils ont le culot de nous demander de payer les frais de gestion, c'est grave». Un autre interlocuteur prétend avoir des images vidéo montrant les inondations auxquelles ils sont assujettis chaque année lors de la période hivernale. «Ils ne sont là que pour réclamer de l'argent, je suis propriétaire, j'ai payé mon terrain légalement, la Gestibo n'est pas mon associé et je ne suis pas locataire auprès de cet organisme, c'est du vol et même de l'arnaque totale». Aussi, sur quelle base on a établi des factures ? Quelles factures, des sommes colossales. A ne rien comprendre, c'est du n'importe quoi. Le montant annuel qu'on me demande de payer est de 12 millions de centimes. Tout en affirmant qu'il paye l'impôt du foncier, l'impôt sur l'activité, la taxe sur l'assainissement, la taxe sur l'environnement et autres. Le wali Yahia Yahiaten se doit de se pencher sur le cas de cette entreprise de gestion de la wilaya de Boumerdès qui depuis des années ne cesse d'importuner les propriétaires de la zone d'activité et dépôt de la localité de Bordj-Menaïel en les harcelant et en les estant en justice dans le cadre commercial, de quel commerce s'agit-il ?

Les propriétaires des zones d'activité et dépôt de Bordj Menaïel sont désemparés, harcelés par cette soi-disant entreprise dénommée Gestibo créée dans les années 2003-2004 juste après le séisme du 21 mai 2003, qui leur réclament de l'argent, des montants colossaux. A ne rien comprendre. «Dans quel pays vivons-nous ? Sommes-nous à l'époque d'Al Capone, ce personnage mythique qui employait la force à quiconque ne s'acquittait pas de la dîme imposée par son diktat ?», affirme un investisseur, tout en ajoutant : «Nous sommes traînés en justice illégalement pour des raisons confuses, on refuse de

payer quelque chose que nous n'avons jamais consommé ? Sommes-nous un Etat de droit ? Certes oui, mais la question mérite d'être posée étant donné que les autorités de la wilaya sont silencieuses face à ce problème qui envenime les propriétaires de la zone d'activité et de dépôt de la localité de Bordj Menaïel.

La Gestibo est un organisme qui a succédé au défunt EGZIB depuis 2004, c'est une SPA disposant d'un registre de commerce, d'un numéro d'imposition créé sans le consentement des investisseurs de la wilaya de Boumerdès censé régler tous les problèmes auxquelles font face les propriétaires au niveau de la zone d'activité et dont le siège devrait se trouver au niveau du chef-lieu de wilaya mais pour des raisons que nous ignorons, cet organisme n'est pas stable, il change souvent d'adresse, mais le comble dans tout cela et surtout le paradoxe, c'est le fait que cet organisme est totalement méconnu aussi bien par les administrations, les APC que par les investisseurs eux-mêmes, le téléphone ne répond jamais, le fax également et il est quasiment impossible de le joindre. Cependant, une chose est sûre, une feuille 21-27 écrite au stylo et collée à la hâte à chaque fois qu'il change de résidence fait office d'enseigne de la Sarl. Bizarre ce qui se passe au sein de cet organisme qui ne cesse de transmettre des factures bidon réclamant de l'argent aux investisseurs alors que l'on sait que des sites sont depuis de nombreuses années dépourvues d'électricité, d'eau potable, de gaz et de viabilisation.

Les propriétaires de la zone d'activité ne savent plus à quel saint se vouer, eux qui font l'objet de poursuites judiciaires et qui sont quotidiennement harcelés par des huissiers de justice. Et dire qu'ils sont propriétaires de terrains avec des actes de propriété notariés dûment enregistrés à la Conservation foncière. La question qui se pose : quel est le rôle de cette entreprise si ce n'est d'être à l'écoute des doléances des investisseurs, de leur fournir les moyens de réussir leurs projets. Deux

poinds-deux mesures : une zone d'activité dépendant de l'APC qui sont indemne de tous problèmes et deux autres de l'ex-EGZIB qui sont sujets à des harcèlements quotidiens.

Malheureusement, ce n'est pas le cas, étant donné que la Gestibo n'a rien offert si ce n'est l'arnaque de réclamer de l'argent. La Gestibo n'a jamais été en mesure de prendre en charge la viabilisation, l'assainissement, le branchement en eau potable, le branchement en énergie électrique. Ce sont les propriétaires de la zone qui se sont pris en charge seuls en s'occupant du branchement de l'électricité et autres commodités. Le wali Yahia Yahiaten doit mettre un terme à cette situation qui perdure : Bordj-Menaïel dispose d'une zone d'activité et de dépôt, il n'y a jamais eu de zone industrielle comme on le prétend.

La Gestibo tout au début a été dirigée par Brahimi Kaddour, puis par Salhi, puis par Soufi, des responsables qui changent à chaque fois. Alors la question qui se pose : comment un organisme étatique dispose-t-il d'un registre du commerce ? Les propriétaires de terrains dans la zone d'activité de Bordj-Menaïel possèdent tous des actes de propriétés dûment enregistrés auprès de la Conservation foncière de la wilaya de Boumerdès, ils ont respectés à la lettre le cahier des charges et se sont acquittés totalement du montant du prix de vente, la question qui se pose est le fait que cette entreprise de gestion établie des factures bidons avec mention quote-part, de quelle quote-part il s'agit. Aussi, il fixe un barème de 70 dinars le mètre carré, ce qui veut dire une taxe foncière, c'est vraiment inadmissible étant donné que chaque année le versement de cette taxe est versée directement à la Caisse des contributions diverses de l'APC de Bordj Menaïel : Pourquoi le wali de Boumerdès, le président de l'APW, le ministre de l'Industrie et autres responsables ne veulent pas répondre aux courriers transmis, c'est inadmissible et même grave.

A ne rien comprendre. Quelque chose ne tourne pas rond, les citoyens de la zone d'activité exigent la justice auprès de Monsieur le wali de Boumerdès, en l'occurrence Monsieur Yahia Yahiaten, de Monsieur le président de l'APW, en l'occurrence Monsieur Gana Azzedine, qui sont au courant de ce problème qui perdure. Certains propriétaires sont sommés de régulariser sinon ils feront l'objet de saisie du foncier, mais dans quel pays vivons-nous ? De quelle Algérie parlons-nous ?

De quel justice fait-on allusion ? Il faut mettre fin à cette situation d'injustice, de hogra, appliquer la loi au sens propre du mot !

Faut-il pousser ces honnêtes citoyens à la hargha, car ils sont abattus, ils n'en peuvent plus de cette injustice !

Les citoyens de la zone d'activité ne comprennent nullement le fait que l'article 64 de la Constitution algérienne qui garantit la propriété privée n'a aucun sens auprès de la justice, c'est bien dommage ! Même la pandémie du Coronavirus n'a pas arrêté cette entreprise de venir causer du tort à ces honnêtes citoyens qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts, leurs activités commerciales sont à l'arrêt.

Kouider Djouab

Programme



11.00 Les feux de l'amour
12.55 Petits plats en équilibre été
13.00 Journal
15.35 Je détruirai ta famille
16.10 Quatre mariages pour une lune de miel
17.05 Quatre mariages pour une lune de miel
18.10 Bienvenue en vacances
19.10 Météo
20.00 Journal
20.55 C'est Canteloup
21.05 Sam
22.05 Sam



15.20 Affaire conduite, tout le monde a quelque chose à vendre
16.10 Affaire conduite, tout le monde a quelque chose à vendre
17.00 Tout le monde a son mot à dire
17.45 N'oubliez pas les paroles
18.20 N'oubliez pas les paroles
19.00 Journal
21.10 The Bay
21.55 The Bay
22.45 The Bay



09.00 M6 boutique
11.00 Desperate Housewives
12.00 Le journal
12.45 Un refuge pour l'amour
15.45 Incroyables transformations
17.25 Les reines du shopping
18.40 Objectif Top Chef
18.45 Le journal
20.15 Météo
20.25 Scènes de ménages
21.05 Opération renaissance
21.55 Opération renaissance
23.00 Opération renaissance



10.15 Ailleurs en France
10.45 Ensemble c'est mieux
11.30 Méto
11.49 Journal
11.50 Edition de proximité
12.18 Météo
12.25 Le journal
12.55 Météo
14.30 Rex
15.15 Rex
16.05 Un livre, un jour
16.10 Des chiffres et des lettres
16.40 Personne n'y avait pensé !
17.15 Slam
18.00 Questions pour un champion

18.40 Ensemble pour l'autonomie
19.55 Ma ville, notre idéal
20.00 Vu
20.45 Tout le sport
20.55 Laisse entrer la nature
21.05 Les têtes de l'emploi
22.55 Météo
22.36 Les filles de l'Escadron bleu
23.30 Axel au pays
des malades imaginaires



14.40 Météo
17.00 L'invité
18.08 Pardonnez-moi
19.00 Tout le monde veut prendre sa place
21.11 Bon pour la santé ? Les artistes avec vous !



16.40 Un dîner presque parfait
17.55 Un dîner presque parfait
18.50 Les princesses de l'amour
19.50 Les princesses de l'amour
21.00 Percy Jackson : le voleur de foudre
23.00 Vété de choc



13.35 Baron Noir
14.30 Baron Noir
16.00 Suicide Squad
18.50 Jamel Comedy Kids
19.50 L'année de Catherine et Lilliane
21.00 Vikings
21.45 Vikings
22.30 American Horror Story



15.14 Le chant du loup
19.00 Blanche comme neige
19.22 Le dernier des Mohicans
20.50 Le coup du siècle
22.20 Chacun pour tous



13.10 Ghost Whisperer
15.50 Mentalist
16.45 Mentalist
17.40 Mentalist
18.35 Mentalist
19.25 La folle soirée du palmashow



13.45 Meurtres à l'anglaise
14.40 Meurtres à l'anglaise
15.35 Meurtres à l'anglaise
16.45 C'est que de la télé : première partie
18.10 La télé même l'été !
19.05 La télé même l'été !
20.00 Sicario
22.20 Colombiana



18.15 Les as de la jungle à la rescousse
18.25 Une saison au zoo
19.00 Une saison au zoo
19.30 Une saison au zoo
20.00 Famille je vous chante
21.50 Les tubes de l'été



18.58 L'homme sans pitié
19.08 Burn Out
20.50 Alien III
22.40 Alien IV: Résurrection
00.27 L'intrigante de Venise



10.45 La quotidienne
12.40 Le magazine de la santé
15.45 La fin du temps des cerises
16.40 Au bout c'est la mer
17.45 C dans l'air



14.00 Anvers - Audenarde (241 km)
16.30 Cross-country messieurs
17.30 Championnats de France 2020
19.00 Bruges - La Panne
20.55 Eurosport News
21.00 Eurosport News
23.00 Les temps forts



19.45 Arte journal
20.48 50 nuances de Grecs
20.55 Black Robe
22.30 Une pure formalité

Sélection



Ciné Premier - 22.20

Chacun pour tous

Comédie de Vianney Lebasque

→ Afin de ne pas perdre sa subvention, un entraîneur monte une équipe de basketball de faux handicapés mentaux pour participer aux Jeux paralympiques de Sydney. Martin, entraîneur de l'équipe française de basketteurs déficients mentaux, est désespéré. Ses meilleurs joueurs viennent de déclarer forfait alors que l'équipe se prépare aux Jeux paralympiques de Sydney.

Ciné Premier - 20.50

Le coup du siècle

Comédie de Chris Addison

→ Joséphine et Penny, deux arnaqueuses professionnelles, ne boxent clairement pas dans la même catégorie. La première pigeonne les grosses fortunes tandis que la seconde fait feu de tous bois pour une poignée de dollars. Rien ne va plus quand elles se retrouvent sur le même terrain de chasse.

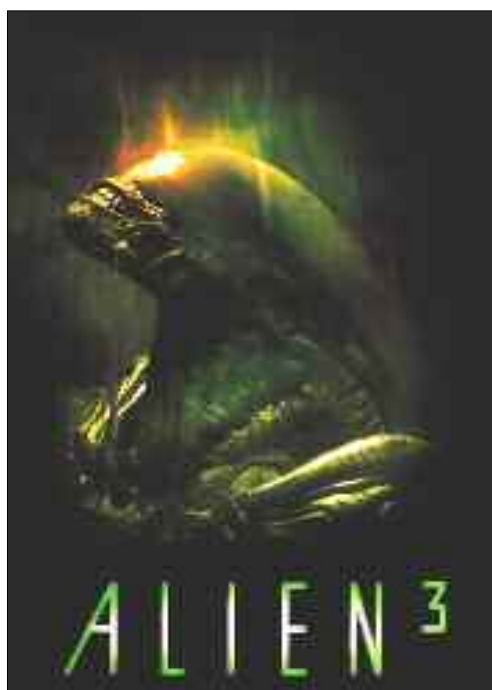


Ciné Frisson - 20.50

Alien III

Film de science-fiction de David Fincher

→ Au cœur d'un pénitencier de l'espace, une jeune femme intrépide bravant les ordres de ses supérieurs fait alliance avec une vingtaine de psychopathes assassins pour venir à bout d'un horrible monstre extraterrestre dont elle porte en elle la progéniture.



YENNAYER

UN RICHE PROGRAMME EN LIGNE À TIZI-OUZOU

Un riche programme a été concocté par la direction de la culture et des arts de Tizi-Ouzou pour célébrer l'avènement du nouvel an amazigh 2971 qui coïncide avec le 12 janvier de chaque année, et sera mis en ligne à compter de demain dimanche.

Selon le programme communiqué par cette même direction et qui se déroulera les 10 et 11 janvier courant, plusieurs activités seront organisées au niveau des différents établissements culturels de la wilaya dont le théâtre de verdure, la maison de la culture Mouloud Mammeri, le théâtre régional Kateb Yacine et la bibliothèque principale de lecture publique. Il est prévu entre autres, un plateau télé avec la télévision algérienne TV4, une exposition artisanale et culinaire, un chant traditionnel et des démonstrations et animations autour de la poterie et de la préparation du dîner de Yennayer.

Une autre exposition de décors et costumes de pièces théâtrales ayant un rapport avec le thème de Yennayer sera organisée par le théâtre Kateb Yacine qui a également prévu la diffusion en ligne de pièces théâtrales et des émissions sur le théâtre d'expression amazigh.

Une conférence autour de la poésie populaire et des ateliers autour de Yennayer ainsi que des concours de dessin et d'écriture pour enfants seront initiés par la bibliothèque principale de lecture publique. Ce programme est «destiné pour des enregistrements en vue de sa diffusion sur les plates-formes numériques», a indiqué la directrice locale de la culture et des arts Nabila Goumeziane, qui a souligné qu'«une partie des activités sera ouverte au public et ce dans le respect strict du protocole de prévention de la Covid-19 (port obligatoire de masque de protection, désinfection des mains et des espaces, limitation du nombre des visiteurs)». La journée du 12 janvier sera consacrée à un autre événement, qui sera organisée par l'Assemblée populaire de wilaya (APW) et qui débutera par le dévoilement au centre-ville d'une statue à l'effigie du pharaon d'origine amazighe, Chachnaq 1er, de 4,4 m de haut, financé par cette même institution élue.

L'hémicycle Rabah Aissat de l'APW abritera ensuite une conférence sur Yennayer et Chachnaq qui sera suivie par la cérémonie de remise des prix aux lauréats du concours sur la généralisation de l'utilisation de tamazight lancée par cette même assemblée et ayant mis en compétition les 67 communes de la wilaya.

R.C.

Patrimoine

Kheirane, un village amazigh chargé d'histoire

Repère indélébile d'un style architectural immuable, l'ancien village de Kheirane, dans la wilaya de Khenchela, fait partie des villages amazighs profondément chargés d'histoire, dans la principale attente est de se voir classé comme site culturel protégé.

Situé à 70 km au Sud de la ville de Khenchela, à hauteur de la RN 7 reliant les wilayas de Khenchela et Biskra, l'ancien village de Kheirane qui se dresse en haut d'une colline surplombant Oued El Arab, compte parmi les villages amazighs connus pour leur architecture ancestrale avec des maisons construites en pierres et en terre cuite, et dont la plupart des récits recueillis font état d'une existence remontant à plus de quatre siècles.

Déserté par ses habitants il y a plus de deux décennies, l'ancien village de Kheirane est implanté au pied de la montagne à proximité de dizaines de vergers et d'oasis réputés pour leur production des meilleurs figues, olives, grenades et de diverses catégories de dattes notamment de la région Sud de Khenchela.

Des habitations en pierre témoins de la civilisation amazighe

L'ancien village de Kheirane, «El Kalaâ» comme l'appellent les habitants de la région, se distingue par ses anciennes demeures en pierre, se dressant fièrement face aux affres du temps qui passe, inaltérables à ce jour grâce à la préservation dont elles font l'objet par la population qui tend à protéger ces constructions remontant au 17^{ème} siècle, selon les témoignages des habitants de la région.

Les travaux de restauration que les habitants de ce village amazigh entreprenaient autrefois ont également permis de conserver sa particularité architecturale et traditionnelle, qui le distingue des autres villages, a confié à l'APS l'écrivain et chercheur en culture amazighe, Mohamed Salah Ounissi. Ce natif de la région a précisé, dans ce contexte, que «les habitations du village berbère de Kheirane, composées majoritairement de deux et trois étages, allient simplicité et harmonie géométrique, favorisant le maintien d'une certaine fraîcheur en été et contribuant à préserver la chaleur du foyer pendant l'hiver». Selon M. Ounissi, «les ruelles et les allées de l'ancien village de Kheirane conservent toujours le même style architectural en pierres inhérent aux peuples amazighs d'Afrique du Nord, immarcescibles face aux dures conditions climatiques et l'érosion», déplorant toutefois, «l'effondrement du toit de dizaines de maisons au cours de ces dernières années».

Et d'ajouter : «le style architectural à l'époque, précis et solide, a contribué à rendre ces habitations



résistantes jusqu'à ce jour, et ce, grâce notamment au calcul du poids de la maison lors de la construction et la protection de la toiture de l'effondrement en la renforçant avec plusieurs matériaux ajoutés à la terre, la pierre et aux branches de palmiers». La même source a rappelé, en outre, que «les ancêtres amazighs construisaient les Kalaâ au pied des montagnes et des collines du Sud de la région des Aurès pour les protéger de l'invasion des ennemis en plus de surveiller leurs vergers», ce qui s'applique, dit-il, à l'ancienne Kalaâ de Kheirane, l'agriculture ayant toujours constitué la source de revenus de ses habitants et ce jusqu'à présent. Affirmant que le village de Kheirane renfermait plus de 150 maisons, avec au centre une demeure destinée à abriter le conseil du village, M. Ounissi a également fait savoir que le village préserve encore son style architectural, même si seules quatre habitations sont occupées au moment où le village doit également faire face à l'avancée tentaculaire du ciment et des briques.

«Malgré les vols dont elles ont fait l'objet, certaines maisons de l'ancien Kheirane renferment aujourd'hui encore les biens de leurs anciens propriétaires, tels que les ustensiles de cuisine en terre cuite que les femmes utilisaient pour préparer divers mets culinaires et en stocker d'autres pour la saison hivernale, en plus d'une huilerie traditionnelle pour extraire l'huile d'olive, pour laquelle la commune de Kheirane est toujours aussi réputée», a-t-il relevé.

Dans l'attente d'un classement comme site culturel protégé

Bien que l'ancien village amazigh de Kheirane soit considéré comme une région touristique de la wilaya de Khenchela, en raison de la préservation de son patrimoine culturel, ce lieu attend néanmoins un classement comme site culturel protégé, a souligné Noureddine, l'un des habitants de la région. «Aucune promesse faite par les responsables du secteur culturel n'a été pour l'heure concrétisée, alors qu'ils avaient assuré antérieurement qu'un dossier spécial avait été élaboré pour transformer la région en site culturel classé», a-t-il indiqué. Noureddine a lancé un appel, à cet effet, aux autorités locales, à leur tête le wali de Khenchela et le directeur de la Culture, afin d'intervenir en urgence pour protéger ce village amazigh en accordant de l'importance à son classement qui permettrait de restaurer certaines maisons endommagées. Une vive préoccupation également exprimée par Badra Goutai, présidente de la Commission de l'habitat et de l'urbanisme de l'Assemblée populaire de wilaya (APW) de Khenchela et soulevée à travers des recommandations et des propositions présentées à l'issue des travaux de la deuxième session ordinaire de cette assemblée le 31 décembre dernier.

R. C.

Habitations menaçant ruine dans les Ksour

Relance d'un projet de réhabilitation

Un projet de réhabilitation des habitations menaçant ruine dans les Ksour du M'Zab et Metlili classés patrimoine national, a été relancé après la levée de gel, ont indiqué des responsables de la direction du Logement (DL) de la wilaya de Ghardaïa.

Inscrit en 2014 avant d'être gelé dans le cadre des mesures d'austérité prises par les pouvoirs publics, pour un coût global d'un (1) milliard dinars, le projet porte sur la réhabilitation et la restauration des habitations menaçant ruine dans les ksour de Metlili, El Ateuf, Melika, Ben Izguen, Bounoura, Ghardaïa, Berriane et Guerrara, a précisé le directeur du secteur.

Cette opération de grande envergure vise à revaloriser et à sauvegarder ces habitations patri-

moniales existantes dans des Ksour de la région "classés patrimoine culturel" et également améliorer le cadre de vie des habitants de ces espaces chargés d'histoire, a expliqué M. Halim Mellat. Le projet prévoit la consolidation des bâtisses en question en utilisant des matériaux traditionnels, et la réhabilitation au moyen d'une restauration dynamique, tout en gardant le cachet architecturale propre, afin notamment de renforcer l'attractivité touristique, et ce sous l'expertise des spécialistes de la restauration des monuments historiques et culturels relevant du secteur de la culture notamment l'Office de la protection de la vallée du M'Zab (OPVM), a-t-il souligné. De son côté, le directeur de la Culture par Intérim, Mohamed

Alouani a affirmé que le patrimoine architectural de la vallée du M'Zab (Ghardaïa) classée patrimoine Universel par l'Unesco en 1982, est un ensemble urbain riche en vestiges historiques, ses édifices et l'originalité de sa beauté séculaire sont aujourd'hui autant de patrimoines et de supports civilisationnels nécessitant de les sauvegarder et réhabiliter pour les valoriser sur la base du respect de la matière originale. La région de Ghardaïa, avec l'ensemble de ses Ksour conçus magistralement par les aïeux sous forme architecturale «d'amphithéâtre» épousant le site rocaillieux en tenant compte du climat et des concepts religieux, a pu garder sa structure urbaine durant plus de dix siècles avant de devenir un centre d'intérêt

de l'organisme onusien, a soutenu le responsable. L'architecture du M'Zab dont s'est inspiré le Corbusier, les ouvrages et systèmes hydrauliques ancestraux attirent annuellement de nombreux chercheurs et spécialistes en la matière.

Le patrimoine de la vallée du M'Zab n'est pas seulement historique et architectural, mais également culturel, artisanal et immatériel, son classement patrimoine mondial constitue un atout supplémentaire pour le développement économique de la région basé sur le tourisme, a-t-il fait savoir, estimant que ce patrimoine «atypique» naturel, matériel et immatériel est le «seul domaine où on n'a pas de concurrent dans le monde».

R. C.

sport

Ligue 1 (7^e journée)

L'ESS poursuit son envol, une première pour l'USMBA

→ L'ES Sétif, net vainqueur du CABB Arreridj en déplacement (5-1), consolide sa position en tête du classement de ligue 1 de football, lors de la 2^e partie de la 7^e journée disputée samedi qui a vu l'USM Bel-Abbès signer sa première victoire de la saison, alors que l'US Biskra subit son premier revers depuis l'entame du championnat «2020-2021».



■ L'ESS creuse l'écart en attendant les matches retardés.

(Photo : D. R.)

Les Sétifiens de plus en plus intouchables, sont allés étriller leurs voisins du CABB Arreridj sur le score sans appel de (5-1), dont un doublé de Ghacha, et un but du jeune Amoura qui rejoint l'attaquant de l'ASO Chlef Beldjillali en tête du classement des buteurs avec (5 buts) pour chacun.

En revanche, la formation locale du CABBA continue de filer du mauvais coton en devenant seule lanterne rouge avec deux points au compteur.

Cette défaite a poussé le coach Bilal Dziri à jeter l'éponge, aggravant davantage la situation des «Jaune et Noir». Son ex-compagnon du bas du tableau, l'USM Bel Abbès a enfin connu le goût de la victoire aux dépens du NC Magra (1-0). Un but en or de Metref (30^e) permet au club de la Mekerra de quitter temporairement la zone de turbulences. Son adversaire du jour continue en revanche sa descente aux enfers en reculant à la

18^e place, après avoir récolté un seul point lors des six dernières journées.

A Relizane, le RCR n'a pas raté l'aubaine de glaner 3 nouveaux points tout en infligeant à son hôte, l'US Biskra sa 1^{re} défaite de la saison (2-0). Les hommes de Si Tahar Chérif El-Ouzzani sont désormais 9^{es} avec 9 points au compteur. L'O. Médéa remporté sa 1^{re} victoire à domicile après deux succès en déplacement. Sa victime n'est autre que le WA Tlemcen qui n'arrive toujours pas à gagner le moindre match. Cette journée qui a débuté vendredi a vu le NA Hussein-Dey obtenir enfin sa 1^{re} victoire de la saison, au moment où le CS Constantine et la JS Saoura s'inclinaient contre toute attente face à l'AS Ain M'lila et la JSM Skikda sur le même score (1-0).

La surprise du jour est venue de l'AS Ain M'lila qui est allée damer le pion au CS Constantine qui accueillait son adversaire à El-Khroub. La partie allait s'achever sur un score blanc, lorsque Hamia surgissait dans le temps additionnel (90+3) pour placer une tête imparable dans les filets constantinois. L'autre surprise de vendredi est à mettre à l'actif de la JSMS qui a infligé à la JS Saoura sa première défaite de la saison.

Un but en or de Ziouache offre aux «V Noirs» leur seconde victoire de la saison, qui les éloigne quelque peu de la zone dangereuse. Cette 7^e journée sera clôturée lundi avec au programme les trois derniers matchs : JS Kabylie - USM Alger, Paradou AC - CR Belouizdad et MC Alger - MC Oran. La Ligue de football professionnel a décalé ces matchs en raison de l'engagement

du CRB, du MCA et de la JSK dans les compétitions africaines inter-clubs, mardi et mercredi.

R. S.

Résultats partiels :

OM - WAT	2-1
RCR - USB	2-0
CABBA - ESS	1-5
USMBA - NCM	1-0

Joués vendredi :

NAHD - ASO	1-0
JSMS - JSS	1-0
CSC - ASAM	0-1

Lundi 11 janvier :

PAC - CRB (14h)
JSK - USMA (14h30)
MCA - MCO (15h)

Classement :

	Pts	J
1. ES Sétif	19	7
2. AS Ain M'lila	14	7
3. MC Alger	13	5
4. JS Saoura	11	6
5. CR Belouizdad	10	4
--. MC Oran	10	6
--. O. Médéa	10	6
--. ASO Chlef	10	7
9. JS Kabylie	9	6
--. RC Relizane	9	7
11. US Biskra	8	7
12. Paradou AC	7	6
--. JSM Skikda	7	7
14. CS Constantine	6	6
--. NA Hussein-Dey	6	7
16. USM Alger	5	6
--. USM Bel-Abbès	5	7
18. NC Magra	4	7
--. WA Tlemcen	4	7
20. CABB Arreridj	2	7

ASM Oran

Vers l'installation d'un directoire

→ L'ASM Oran se dirige vers l'installation d'un directoire pour gérer les affaires du club sportif amateur en raison de l'absence de candidats à sa présidence engendrant le report de l'assemblée générale électorale à deux reprises, a-t-on appris samedi auprès de cette formation de Ligue deux de football.

«Il reste encore un autre rendez-vous électoral qui a été fixé pour mercredi prochain, avec l'espoir de voir des candidats se manifester pour briguer aussi bien la présidence que le bureau exécutif. Il s'agit de la dernière chance pour

élire un nouveau président, sinon la direction de la jeunesse et des sports procédera à l'installation d'un directoire pour gérer les affaires du club pendant 45 jours, comme le stipule la réglementation en vigueur», a déclaré, à l'APS, le manager général de l'ASMO, Houari Benamar. Avant quelques jours de la date fixée pour la troisième tentative de la tenue de l'assemblée générale électorale, c'est toujours le stand-by au sein du club, puisque les candidats ne se bousculent pas au portillon, a encore affirmé le même responsable. Cette

situation s'est répercutée négativement sur l'équipe de football de l'ASMO qui, non seulement n'a pas entamé à temps la préparation d'intersaison, mais elle se trouve toujours sans entraîneur en chef. «C'est la future direction qui est habilitée à recruter un nouvel entraîneur. Personnellement, j'ai engagé des premiers contacts avec le coach Djamel Benchadli qui m'a donné son accord de principe pour driver l'équipe, mais il appartient au nouveau président de finaliser avec lui ou choisir un autre entraîneur», a ajouté le responsable oranais. En attendant, les Vert et Blanc, qui ont repris l'entraînement samedi passé,

travaillent sous la houlette du nouveau préparateur physique, Kacem Salim. Aucun stage d'intersaison n'est encore programmé par l'actuelle direction du club, sachant que le coup d'envoi du championnat de la Ligue deux est prévu pour le 12 février prochain, souligne-t-on.

Le président sortant du CSA/ASMO, Merouane Beghor, dont le bilan moral et financier a été adopté lors de l'assemblée ordinaire tenue il y a quelques semaines, campe toujours sur sa position de ne pas briguer un troisième mandat de suite, selon Houari Benamar. ■

Isaac Kasongo (TP Mazembe) :

«Les matches s'annoncent très disputés»

→ L'entraîneur adjoint de TP Mazembe (RDC), Isaac Kasongo a estimé que les matches de la phase de poules de la Ligue des champions d'Afrique s'annoncent «amplement disputés» à commencer par la réception du CR Belouizdad à Lubumbashi en février prochain.

Logé dans le groupe B, la campagne démarrera à la maison contre Belouizdad avant d'aller défier Al Hilal du Soudan puis revenir au «Temple» jouer les Sud-Africains de Mamelodie pour la phase aller de C1. «Nous avons encore un mois, il y a une planification en place, il faut qu'on travaille plus pour espérer à une qualification», a laissé entendre Isaac Kasongo sur les ondes de Top Congo FM. En quête d'une 6^e consécration depuis 2015, le TP Mazembe

ménage à nouveau sa monture pour la saisir cette année. Les Corbeaux sont décidés de renouer avec les consécration africaines. Travailler à tous les niveaux avant de s'engager. «On va travailler d'abord sur le plan physique, puis sur la tactique et l'animation de jeu ainsi que la finition. On se crée énormément d'occasions, il faut savoir les mettre car maintenant c'est une autre compétition», indique l'entraîneur adjoint des Corbeaux. Le quintuple champion d'Afrique a le secret pour traverser cette longue étape de la compétition. «En phase de poules il faut gagner tous les matches à la maison et faire un match nul à l'extérieur pour espérer à la qualification donc il faut qu'on soit prêt sur tous les plans», conclut-il. ■

CA Bordj Bou-Arreridj

L'entraîneur Dziri jette l'éponge

→ L'entraîneur du CA Bordj Bou-Arreridj Billel Dziri a annoncé samedi sa démission juste après la débâcle à domicile de son équipe face à l'ES Sétif (1-5) dans le derby des Haut-Plateaux comptant pour la 7^e journée du championnat de Ligue 1 de football. «J'ai discuté avec les dirigeants présents au stade, c'est mon dernier match avec le CABBA. Je suis démissionnaire. Je souhaite bonne chance à l'équipe et à mon prochain successeur pour la suite de la compétition», a déclaré Dziri à la presse à l'issue de la rencontre. Sous la direction de Dziri, le CA Bordj Bou Arreridj n'a remporté aucune victoire en sept matches dispu-

tés. Il quitte le club avec un triste bilan de cinq défaites et deux nuls. Il est pressenti pour prendre en main le NAHD qui est son coach depuis la démission de Nadir Leknaoui début janvier. Dziri est désormais le 7^e technicien qui quitte son poste d'entraîneur depuis l'entame de la saison 2020-2021, après François Ciccolini (USM Alger), Yaman Zelfani (JS Kabylie), Lyamine Bougherara (USM Bel Abbès), Mohamed Bacha (NC Magra), Nadir Leknaoui (NA Hussein-dey) et Youssef Bouzidi (JS Kabylie). Au terme de la 7^e journée, le CA Bordj Bou Arreridj est lanterne rouge du classement de Ligue 1 avec deux petits points. ■

EN DEUX MOTS

CHAN- 2020 : L'Algérien Benbraham dans la liste des arbitres retenus par la CAF

L'arbitre international algérien Lahlou Benbraham a été sélectionné par la Commission des arbitres de la Confédération africaine de football pour officier lors de la 6^e du Championnat d'Afrique des nations prévue du 16 janvier au 7 février 2021 au Cameroun, a annoncé samedi la CAF. Outre Benbraham, 18 arbitres, 20 arbitres assistants et 8 arbitres vidéo ont été retenus pour cette première grande compétition sous l'ère Covid-19, issus de 31 pays du continent. Un quatuor féminin est intégré à l'effectif, confirmant ainsi la décision de la CAF d'inclure les femmes arbitres dans les compétitions masculines. Il s'agit de l'arbitre centrale Lydia Tafesse Abebe (Ethiopie) et des arbitres assistants Bernadetta Kwimbira (Malawi), Mimsen Lyorhe (Nigeria) et Carine Atezabong Fomo (Cameroun). Le choix du groupe final d'arbitres a été effectué sur la base de leurs compétences physiques et sportives, ainsi que de leur compréhension du football notamment leur capacité à lire le jeu, précise la CAF.



Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA. Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse. 1, rue Bachir Attar, Place du 1^{er}-Mai - Alger. Tél. : 021 6710.44/6710.46 Fax : 021 6710.75. Compte bancaire : CPA 103 400 08971.114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles. Membres fondateurs : Gérant, directeur de la publication: Abdelwahab Djakoune. Rédacteur en chef : Radia Zerrouki Directeur commercial : Ouahid Kouba Composition PAO La Nouvelle République Impression Alger : SIMPRAL Tirage : 2500 exemplaires 16 - Pages Oran : SIO. Constantine : SIE Diffusion centre : SEDICOM. Ouest : SPDO. Est : El Khabar. Sud : Trag diffusion Publicité : La Nouvelle République, Maison de la Presse. Tél. : 021 6710.72. Fax : 021 6710.75. E-mail : ln98redaction@yahoo.fr/E-mail pub : ln98publicite@yahoo.fr - ANEP Spa : 1, avenue Pasteur, Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021 73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021 73.99.19. Conception : Studio Baylaucq, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40 Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

en direct

ASM Oran

Vers l'installation d'un directoire

le match à suivre

Ligue 1 (7^e journée)

L'ESS poursuit son envol, une première pour l'USMBA

football

Isaac Kasongo (TP Mazembe)

«Les matches s'annoncent très disputés»

La FAF dénonce le niveau de l'arbitrage africain

→ **Le président de la Fédération algérienne de football, Kheireddine Zetchi, a une nouvelle fois choisi son média pour communiquer.**

L'émission des sports de l'EPTV. Ce n'est certes pas une mauvaise idée pour lâcher ce qu'il a dans le cœur. Pour lui, se taire sur ce qui se passe dans l'arbitrage africain, s'est tout simplement l'admettre et être quelque part complice. Il a explosé sa colère, et cette colère du patron du football national s'est vite faite remarquée. Il dénonce dans son intervention, ouvertement et sans détour la manière dont sont gérées les rencontres opposant les clubs algériens dans le cadre de la Ligue des champions africaine à leurs homologues africains. Prenant comme référence le match CS Sfax - MC Alger, Zetchi s'est dit outré par l'imaginaire faute sifflée par le «Gambien Papa Bakary Gassama qui était à mon avis et aux yeux des professionnels de l'arbitrage, provocatrice et appel à la violence... Il est intolérable, voire inacceptable que de pareilles fautes continuent à marquer les matches officiels...» Ce n'est certainement pas un hasard. La Confédération africaine de football n'est ni sourde ni muette par rapport à ce qui se passe. Se voulant rassurant, il dira, «nous sommes en train d'œuvrer pour changer la gestion au niveau de la CAF», et il confirmera que la FAF ne restera pas spectatrice face à ce qui se trame dans ce mode d'arbitrage africain. Faut-il y déceler une animosité des responsables marocains pour tout ce qui est algérien ? Nous y voilà ! La FAF ne le cache pas, et dans ce cadre l'instance saisira la CAF en raison de l'injustice que subissent nos clubs. Les derniers matches des clubs algériens (CR Belouizdad, MC Alger, ES Sétif et la JS Kabylie) en compétitions africaines sont bien là pour en témoigner, surtout sur le plan de l'arbitrage qui frise «le scandale».



■ Le président de la FAF réagit enfin.

(Photo > D. R.)

Le président du comité d'arbitrage de la CAF, Souleiman Hassan Waberi lui-même avait remarqué les tentatives de déstabiliser sa commission d'arbitrage. «Nous allons saisir l'instance continentale pour dénoncer l'arbitrage, dont nos clubs ont été victimes. Les choses doivent s'améliorer au niveau de l'arbitrage africain».

Cet arbitrage africain qui ne s'améliore pas

Il faut remonter aux premières journées des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations 2021 pour comprendre le malaise qui secoue l'arbitrage africain. En dépit des efforts de la CAF, force est de constater que le chantier reste vaste. La presse africaine révèle «si dans l'ensemble, les matches se sont déroulés sans véritables heurts, certaines prestations des hommes en noir laissent à désirer. A l'image de l'Angolais Joao Amado Muanda qui a accordé un penalty imaginaire à la Côte d'Ivoire contre le Niger. Conséquence, c'est l'unique but du match. Mardi à Tunis, lors du match entre la Libye et la Tanzanie, il y en avait pour

le Malawite Ishmael Chizinga. Le seul à avoir vu une main d'un défenseur des Taifa Stars et accordé un penalty à la Libye. Autre exemple de cette deuxième journée entachée d'erreurs arbitrales, le Tchadien Alhadi Aliou Mahamat. Ce dernier a été au cœur de nombreuses controverses lors de Kenya - Togo à Nairobi. Au point de mettre Claude Le Roy, le sélectionneur des Eperviers, hors de lui en conférence de presse. «C'est triste ce qui se passe dans le football africain. L'arbitre n'était pas bon aujourd'hui (ndlr : lundi). Nous analyserons mais c'était terrible», a pesté le technicien français.

La CAF ouvre le dossier de la professionnalisation

Enfin, notant que la Confédération africaine de football ouvre le dossier de la professionnalisation de l'arbitrage. Une première étape dans ce sens vient d'être franchie, avec la sélection d'un groupe pilote de 20 arbitres qui seront engagés sous contrat pour une période d'un an. Souvent cités parmi les parents pauvres du football continental, les sifflets afri-

cains seront ainsi au diapason avec le développement des techniques d'arbitrage dans le monde, peut-on lire sur le site officiel de la CAF.

Malgré ces signes positifs qui s'annoncent, les fautes commises qui ont faussé la compétition LDC n'effaceront jamais les déceptions des clubs victimes de ces combines honteuses de quelques arbitres. La compétition du Qatar-2022 pointe déjà son nez, des arbitres africains, ou pas, subiront d'importants tests. «Dix-huit arbitres masculins et deux arbitres féminins ont été sélectionnés pour ce premier projet. Les footballeurs et les entraîneurs sont désormais des professionnels et seuls les arbitres sont encore amateurs. Il était nécessaire de mettre à niveau nos arbitres en vue de les mettre, eux aussi, dans la catégorie professionnelle», explique le Seychellois Eddy Maillot, directeur de l'arbitrage de la CAF.

H. Hichem

A voir

- Télévision algérienne : JSK - USMA à 14h30
- Télévision algérienne : MCA - MCO à 15h

La Der

Coupe de la CAF : Imbroglie autour des tests au Coronavirus

Le club ivoirien de San Pedro a déposé vendredi une réclamation auprès de la Confédération africaine de football après son élimination de la Coupe de la CAF par le Jaraaf de Dakar suite à un imbroglie sur les tests coronavirus.

Selon le président de San Pedro, les Sénégalais ont été autorisés à jouer sans avoir le résultat de leurs tests Covid-19 alors que deux des joueurs de San Pedro se sont vus interdire de feuille de match justement parce qu'ils n'avaient pas de test.

Avant chaque match, les équipes doivent présenter des tests Covid-19 négatifs récents des joueurs qu'elles veulent aligner. Le Jaraaf n'avait fait aucun test mardi, veille du match, et a effectué des tests en urgence le

mardi soir. Le mercredi à l'heure du match, ces résultats n'étaient pas disponibles mais le commissaire du match a quand même autorisé les Sénégalais à jouer, selon la version de San Pedro.

«Nous contestons fermement cette violation du protocole sanitaire de la CAF et venons par la présente poser une réclamation et demander qu'il en soit tiré toutes conséquences de droit», écrit le président délégué de San Pedro, le Tunisien Abdel Karim Bouaziz. Paradoxalement, deux joueurs de San Pedro, dont l'international nigérien et maître à jouer de l'équipe, Oumarou Youssouf, n'ont pas été autorisés à jouer en l'absence d'un résultat de leur test. Il y a «deux poids deux mesures. Parce que nos joueurs Oumarou Youssouf et Diarassouba Nabil ont été refoulés par le commissaire au motif qu'ils n'avaient pas eu les résultats de leurs tests. Pourtant, dans le même temps, toute l'équipe sénégalaise a été autorisée à participer à la rencontre quand bien même aucun joueur n'a obtenu le résultat de son test. C'est très grave. Non seulement, il (le commissaire) nous a privé de deux de nos forces, mais en laissant jouer une équipe qui ne connaissait pas le résultat de son test, il a exposé tout le monde», a affirmé Bouaziz.

Lors de ce 2^e tour, San Pedro s'est imposé 1-0 à l'aller à Dakar, mais s'est incliné 2-1 lors du match retour à domicile mercredi, après avoir notamment raté un penalty dans la dernière minute du temps additionnel.